



# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

**Du 01/01/2022 au 31/12/2025**



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales du Loiret,  
représentée par son directeur **Monsieur Jean-Yves PREVOTAT** dument autorisé à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

La Commune d'Amilly  
représentée par son maire **Monsieur Gérard DUPATY**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune d'Amilly »

et

La Commune de Cepoy  
représentée par son maire **Monsieur Régis GUERIN**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune de Cepoy »

et

La Commune de Châlette-sur-Loing  
représentée par son maire **Monsieur Franck DEMAUMONT**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune de Châlette-sur-Loing »

et

La Commune de Chevillon-sur-Huillard  
représentée par son maire **Monsieur Christian BOURILLON**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Chevillon-sur-Huillard »



et

La Commune de Corquilleroy  
représentée par son maire **Monsieur René BEGUIN**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Corquilleroy »

et

La Commune de Lombreuil  
représentée par son maire **Monsieur Éric GODEY**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Lombreuil »

et

La Commune de Montargis  
représentée par son maire **Monsieur Benoit DIGEON**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Montargis »

et

La Commune de Mormant-sur-Vernisson  
représentée par son maire **Monsieur Vincent DESRUMAUX**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Mormant-sur-Vernisson »

et

La Commune de Pannes  
représentée par son maire **Monsieur Dominique LAURENT**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Pannes »

et

La Commune de Paucourt  
représentée par son maire **Monsieur Gérard LORENTZ**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Paucourt »



et

La Commune de Saint Maurice sur Fessard  
représentée par son maire **Monsieur Gérard LELIEVRE**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Saint Maurice sur Fessard »

et

La Commune de Solterre  
représentée par son maire **Monsieur Jean-Paul BILLAULT**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Solterre »

et

La Commune de Villemandeur  
représentée par son maire **Madame Denise SERRANO**, dument autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Villemandeur »

et

La Commune de Vimory  
représentée par son maire **Madame Valérie BASCOP**, dument autorisée à signer la présente convention par délibération du conseil municipal

Ci-après dénommée « la commune de Vimory »

et

La Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing  
représentée par son président **Monsieur Jean-Paul BILLAULT**, dument autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire

Ci-après dénommée « la communauté de communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



# Sommaire

	Préambule.....	8
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale .....	9
Article 2 :	Champs d'intervention de la Caf.....	9
Article 3 :	Champs d'intervention de la commune .....	10
Article 4 :	Objectifs partagés au regard des besoins.....	11
Article 5 :	Engagements des partenaires.....	12
Article 6 :	Modalités de collaboration .....	13
Article 7 :	Echanges de données.....	13
Article 8 :	Communication.....	14
Article 9 :	Evaluation.....	14
Article 10 :	Durée de la convention .....	14
Article 11 :	Exécution formelle de la convention.....	14
Article 12 :	Fin de la convention .....	14
Article 13 :	Recours.....	15
Article 14 :	Confidentialité .....	15
Annexe 1 :	Etat des lieux partagé .....	18
Annexe 2 :	Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales .....	28
Annexe 3:	Plan d'actions et moyens mobilisés pour chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés.....	45
Annexe 4:	Modalités de pilotage stratégique et opérationnel de suivi de la Ctg .....	83
Annexe 5:	Décisions des conseils municipaux des communes de l'Agglomération Montargoise et du conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise en date du 14 décembre 2021.....	84



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Amilly en date du 15 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cepoy en date du 6 octobre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Châlette – sur-Loing en date du 21 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chevillon-sur-Huillard en date du 13 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Corquilleroy en date du 15 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lombreuil en date du 15 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montargis en date du 4 octobre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Mormant-sur-Vernisson en date du 20 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pannes en date du 21 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Paucourt en date du 22 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Maurice-sur-Fessard en date du 13 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

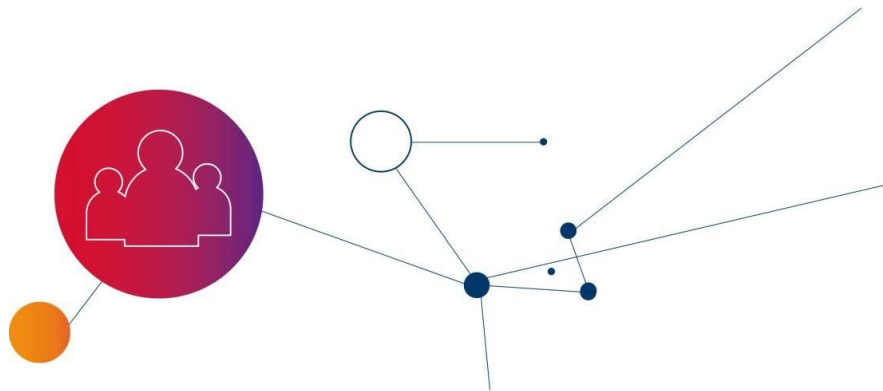
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Solterre en date du 29 novembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention



Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Villemandeur en date du 7 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vimory en date du 23 septembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing en date du 14 décembre 2021 figurant en annexe 5 de la présente convention





## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.





Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales sont détaillées en annexe 1, ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes est détaillé en annexe 2,
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : quatre quartiers identifiés comme des Quartiers Prioritaire de la Ville sur les communes de Montargis, Châlette-sur-Loing et Villemandeur. En revanche, il y a des besoins non couverts identifiés.
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, la parentalité, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs sont détaillés dans les fiches actions.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Loiret et les collectivités ainsi que la communauté de communes du territoire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## **ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;



- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La convention d'objectifs et de gestion entre la Cnaf et l'Etat signée pour 2018-2022 est articulée autour des axes suivants :

**Agir pour le développement des services aux allocataires en :**

- Développant l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité,
- Accompagnant les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenant les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- Valorisant le rôle des parents et contribuant à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- Contribuant à l'accompagnement social des familles et en déployant les offres de services du travail social en lien avec les parcours de vie,
- Développant l'animation de la vie sociale,
- Soutenant les politiques du logement,

**Garantir la qualité et l'accès aux droits et services.**

**ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING ET DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING**

Les communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing ainsi que l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Définies dans les statuts de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, les actions concernent :

Au titre des compétences obligatoires :

- Développement économique et touristique : Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire, actions de développement économique d'intérêt communautaire.
- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ;
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;



- Politique de la Ville dans la communauté : Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Au titre des compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- Assainissement
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Au titre des compétences supplémentaires :

- Protection de l'environnement et développement durable d'intérêt communautaire
- Ramassage et traitement des ordures ménagères
- Rivières et canaux
- Institut Médico-Educatif (IME), en matière d'investissement
- Production, transport, stockage et distribution de l'eau potable
- Politique de développement touristique d'intérêt communautaire – Office de Tourisme de l'agglomération
- Politique culturelle d'intérêt communautaire
- Politique sportive d'intérêt communautaire
- Office des retraités et personnes âgées du D.A.M. (O.R.P.A.D.A.M.)
- Action en faveur de la lutte contre l'illettrisme
- Acquisition des terrains, construction, entretien et gestion des aires de stationnement des gens du voyage
- Politique du Contrat d'Agglomération
- Comité des Œuvres sociales (COS)
- Elaboration, modification, mise à jour, suivi, révision et approbation des documents d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme et exercice du droit de préemption urbain (DPU).
- Défense incendie
- Soutien aux actions de formation

Les autres champs de compétences et d'interventions qui n'ont pas été cités ci-dessus sont détenus et mis en œuvre par les communes.

#### **ARTICLE 4 - OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.



- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
  
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle en facilitant l'accès à un mode d'accueil des 0/3 ans répondant aux besoins des parents,
- Améliorer les conditions d'accessibilité aux différentes offres de services du territoire pour les familles « fragiles ».
- Accompagner les enfants et jeunes vers l'autonomie en développant l'offre, la qualité et la proximité des services destinés aux enfants et aux jeunes,
- Accompagner la relation parents-enfants pour prévenir les difficultés,
- Faciliter et accompagner le lien social et la participation des habitants notamment sur les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

La Caf du Loiret et les communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing ainsi que l'Agglomération Montargoise et rives du Loing s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La convention territoriale globale matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et des communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing ainsi que de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par les communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing et la Caf .

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.



## ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la convention territoriale globale, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

## ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.**

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 - FIN DE LA CONVENTION

### ▪ **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.



▪ **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

▪ **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

▪ **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 - RECOURS**

▪ **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Orléans, le 07 octobre 2022.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 17 pages paraphées par les parties et les 5 annexes énumérées dans le sommaire.

La Caf	L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing
Le Directeur <b>Monsieur Jean-Yves PRÉVOTAT</b>	Le Président <b>Monsieur Jean-Paul BILLAULT</b>



La commune d'Amilly	La commune de Cepoy
Le Maire <b>Monsieur Gérard DUPATY</b>	Le Maire <b>Monsieur Régis GUERIN</b>
La commune de Châlette-sur-Loing	La commune de Chevillon-sur-Huillard
Le Maire <b>Monsieur Franck DEMAUMONT</b>	Le Maire <b>Monsieur Christian BOURILLON</b>
La commune de Corquilleroy	La commune de Lombreuil
Le Maire <b>Monsieur René BEGUIN</b>	Le Maire <b>Monsieur Éric GODEY</b>





La commune de Montargis	La commune de Mormant-sur-Vernisson
Le Maire <b>Monsieur Benoit DIGEON</b>	Le Maire <b>Monsieur Vincent DESRUMAUX</b>
La commune de Pannes	La commune de Paucourt
Le Maire <b>Monsieur Dominique LAURENT</b>	Le Maire <b>Monsieur Gérard LORENTZ</b>
La commune de Saint-Maurice-sur-Fessard	La commune de Solterre
Le Maire <b>Monsieur Gérard LELIEVRE</b>	Le Maire <b>Monsieur Jean-Paul BILLAULT</b>



La commune de Villemandeur	La commune de Vimory
<p>Le Maire <b>Madame Denise SERRANO</b></p>	<p>Le Maire <b>Madame Valérie BASCOP</b></p>



## Diagnostic partagé



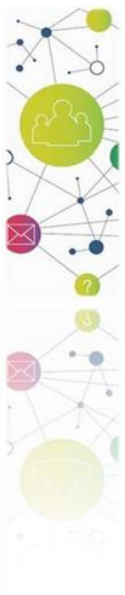
# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Présentation diagnostic territoire de l'AME

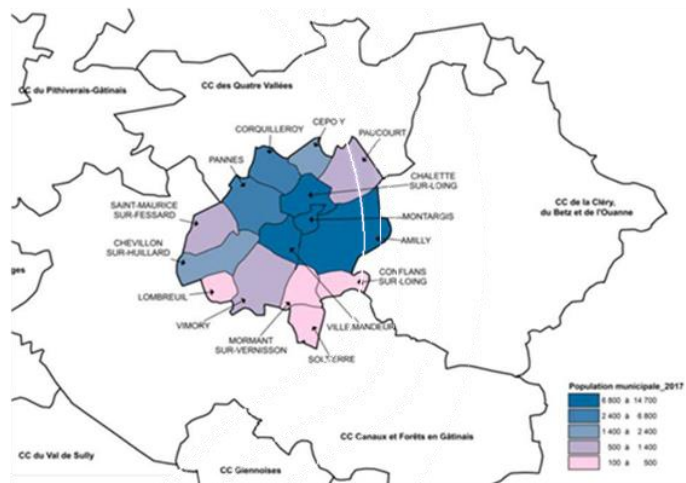
22 juin 2021



## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE L'AME



- ➡ **61 807** habitants en 2017  
(soit 9,1% de la population du Loiret)
- ➡ **15 Communes**
- ➡ **4 Quartiers Prioritaires de la Ville :**
  - La Chaussée
  - Le Bourg-Chauteemps
  - Le Plateau
  - Vésines



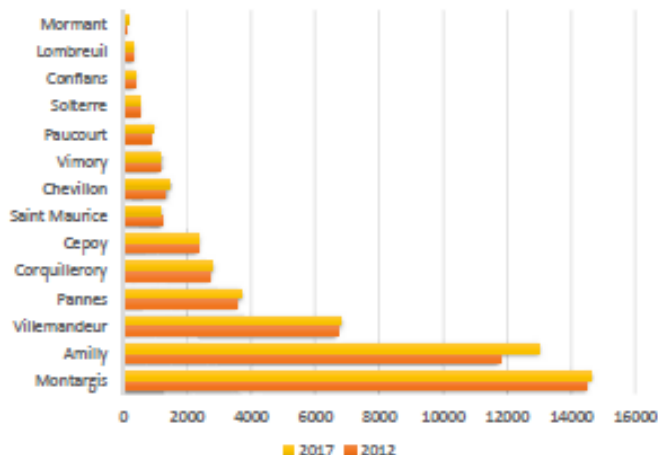
Source : Insee - 2017





## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION

### Evolution de la population entre 2012 et 2017



Sources : Insee, RP2012 et RP2017 exploitations principales en géographie au 01/01/2020

Bilan démographique en hausse à l'échelle de l'AME (1 342 habitants de plus qu'en 2012)

Un solde naturel positif sur l'AME : naissances > décès  
dont un solde migratoire positif malgré un solde naturel moins élevé que pour le reste du Loiret

Une évolution contrastée (augmentation ou perte d'habitants selon les communes)



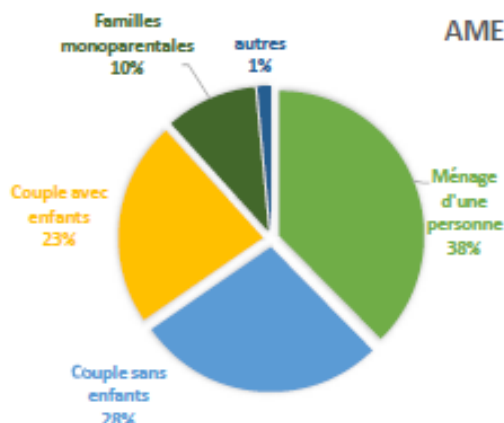
## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION

### Une tendance à la hausse des familles monoparentales

Les ménages composés d'une personne représentent la part la plus importante : leur nombre a progressé signifiquement de 7,5% entre 2012 et 2017

Les ménages avec enfants représentent 33,1% de l'ensemble des ménages (35,1% sur le département)

Une hausse est observée sur le nombre de familles monoparentales (7,2 points de plus que sur la moyenne départementale)



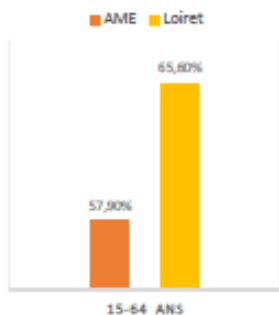
Sources : Insee, RP2017 (géographie au 01/01/2020) exploitations complémentaires



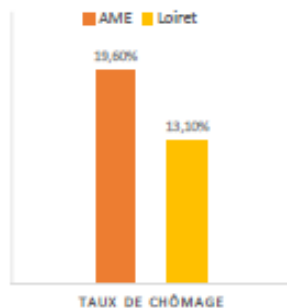


## POPULATION ET ACTIVITES

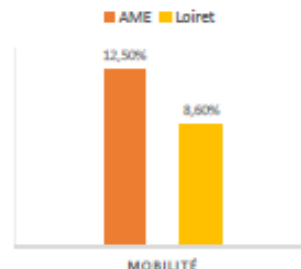
### TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS



### TAUX DE CHÔMAGE



### MOBILITÉ PROFESSIONNELLE DES ACTIFS



Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, RP, géographie au 01/01/2020

La population en âge d'activité est en baisse au sein de l'AME (vieillesse de la population)

Le taux d'activité sur le territoire (72%) est inférieur à la moyenne départementale (75,5%)

Une mobilité professionnelle plus importante est constatée que sur le département

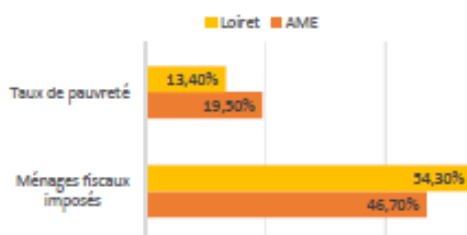


L'AME se caractérise par l'importance de la part des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers parmi la population active occupée



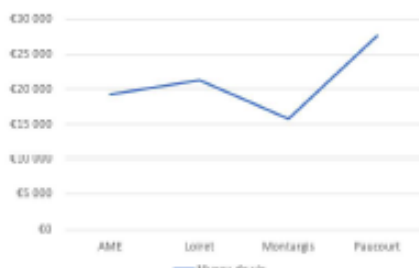
## RESSOURCES

### Revenus



Source : Insee DGTDP Caf-Cour-Cours, Pôle local et fiscal, géographie au 01/01/2020

### Niveau de vie



Source : Insee DGTDP Caf-Cour-Cours, Pôle local et fiscal, géographie au 01/01/2020

### Un niveau de vie moins élevé

La part des ménages fiscaux est inférieure à la moyenne départementale

Le taux de pauvreté est plus élevé que le taux départemental : les plus touchés étant les plus jeunes (moins de 30 ans)

Niveau de vie moins élevé sur l'AME (19 260 €) que sur le département du Loiret (21 280€)

Montargis ayant la médiane du niveau de vie la plus basse à l'échelle de l'AME  
Paucourt ayant un niveau de vie moyen supérieur au département





## POPULATION ALLOCATAIRE



Source: CAF de Loiret 2017

Au sein de l'AME, il y a au total près de 13 520 allocataires couvrant 33 418 personnes (près de 54% du territoire)



## POPULATION ALLOCATAIRE

Les prestations les plus versées sont l'aide au logement pour 7 065 allocataires et prestations entretiens pour 6 002 allocataires

## NOMBRE D'ALLOCATAIRES PAR TYPE DE PRESTATION, EN 2019

Type de prestation	AME	%	Loiret	%
Revenu de Solidarité Active	2621	19,4	15 726	11,9
Prime d'activité (PPA)	4840	35,8	44 451	33,5
Allocataires Familiales	4792	35,4	52 066	39,3
Prestation d'Entretien	6 002	44,4	61 861	46,7
Allocation de Soutien Familial	1069	7,9	7 556	5,7
Allocation de Rentrée Scolaire	3784	28,0	32 051	24,2
AJPP	7	0,1	101	0,1
Complément Familial	1 212	9,0	10 582	8,0
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant	2005	14,8	21 290	16,1
Allocation Logement	7065	52,3	59 554	44,9
Minima Sociaux	3793	28,1	24 726	18,7
Allocation Adulte Handicapé	1175	8,7	9 037	6,8
Allocation d'Éducation d'Enfant Handicapé	246	1,8	2 233	1,7

Source: CAF de Loiret 2019

\*AJPP: Allocation journalière de présence parentale

Les prestations d'entretien comprennent le complément familial (CF), l'allocation de soutien familial (ASF), l'allocation d'adoption, l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)







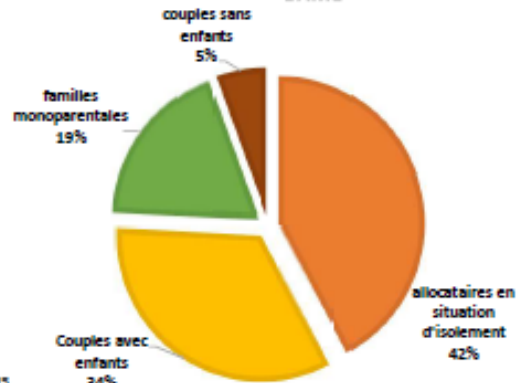
## POPULATION ALLOCATAIRE

Surreprésentation des allocataires en **situation d'isolement** (1,6 points au dessus de la moyenne départementale, la moitié d'entre eux habitent Montargis)

Part des **couples avec enfants** moins importante sur l'AME que sur le Loiret (5,2 points d'écart avec la moyenne départementale)

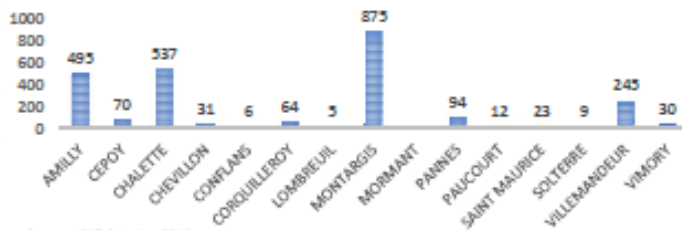
Part des **mono-parents** plus importante que sur le département (2,9 points de plus)

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR SITUATION FAMILIALE AU SEIN DE L'AME



Source: CAF du Loiret 2019

TOTAL ALLOCATAIRES MONOPARENTS



Source: CAF du Loiret 2019



## POPULATION ALLOCATAIRE : REVENUS

La part des bénéficiaires du RSA sur l'AME est **7,5 points** de plus que la moyenne départementale

**Près de 43,2%** de l'ensemble des bénéficiaires du RSA sur l'AME habitent les quartiers prioritaires

La part des allocataires dépendants des prestations versées par la CAF est plus élevée que la moyenne départementale

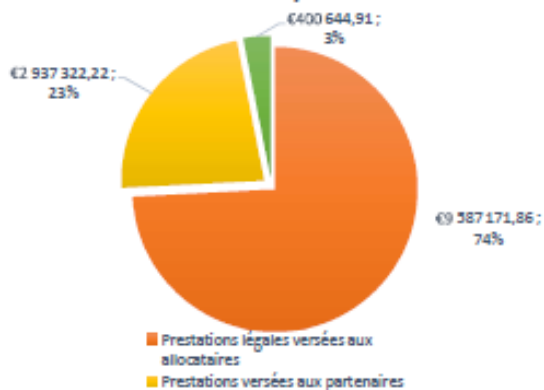




# LES FINANCEMENTS CAF SUR LE TERRITOIRE

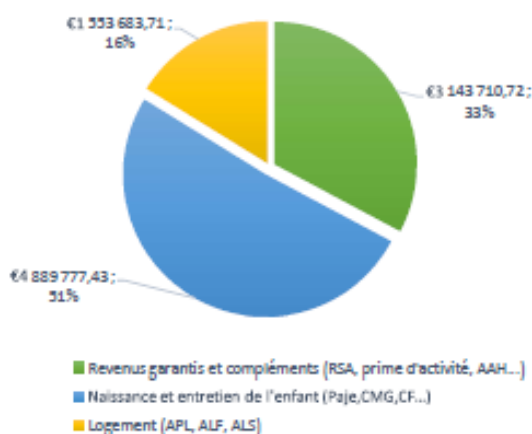


### Total des prestations versées aux allocataires et aux partenaires



Source: CAF du Loiret 2019

### Total des prestations versées allocataires sur l'AME



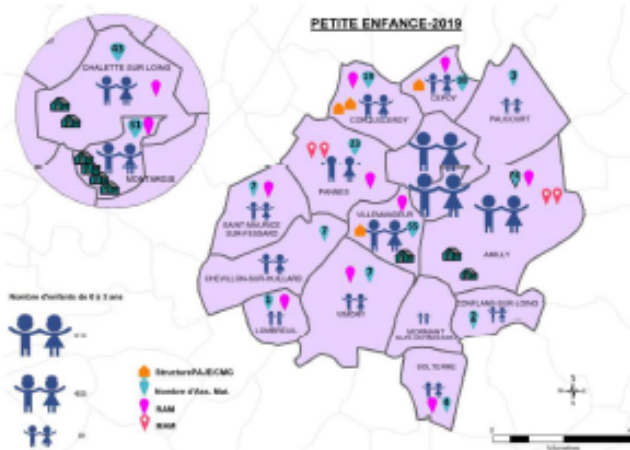
Source: CAF du Loiret 2019

\*Prestations extra légales: Prestations équipement ménager, BAFA, Vacances familiales...



# PETITE ENFANCE-LE PUBLIC et l'OFFRE

- L'AME compte 2 856 enfants âgés entre 0 et 3 ans
- L'accueil individuel:**
  - 294 Assistantes Maternelles (AM) agréées sont actives au moins une fois dans l'année
  - L'AME compte 6 RAM (Relais Petite Enfance)
  - 679 enfants de moins de 6 ans ont été gardés par une AM
- L'accueil collectif:**
  - L'AME compte 9 établissements de jeunes enfants dont:
    - 3 Haltes-Garderies
    - 4 Multi-accueil
    - 1 Crèche familiale
    - 1 Crèche collective
- Existe aussi:**
  - 4 micro-crèches PAJE (gestion privée)
  - 4 MAM (Maisons d'Assistants Maternelles)



Source: CAF du Loiret 2019







## MODES DE GARDE : ENFANCE

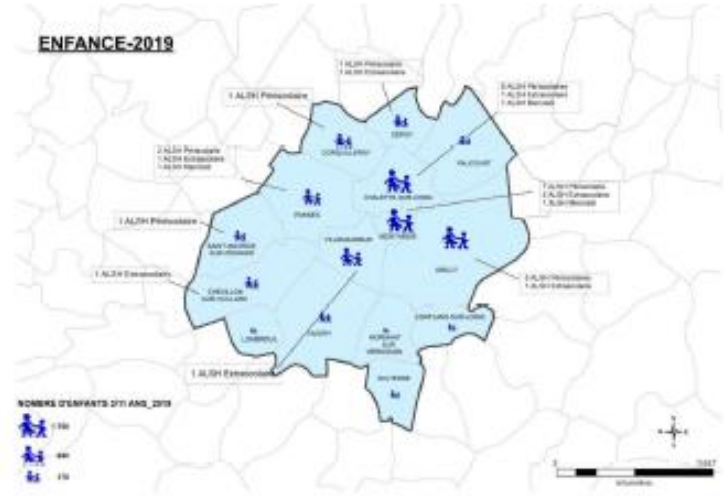


L'AME compte:  
6 982 enfants âgés entre 3 et 11 ans

Structures:

L'AME comprend:

- 7 gestionnaires d'accueils de loisirs périscolaires (répartis dans 23 lieux d'accueils)
- 7 gestionnaires d'accueils de loisirs extrascolaires (répartis dans 8 lieux d'accueils)



Source: CAF du Loiret 2019



## LOISIRS JEUNESSE

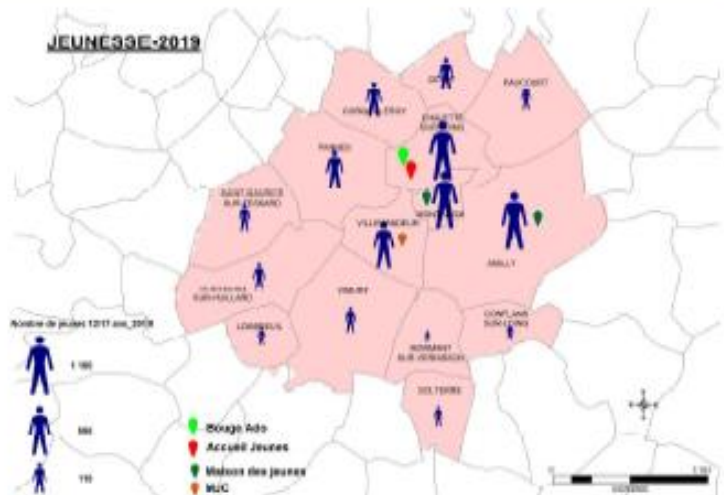


L'AME compte:  
4 340 jeunes âgés entre 12 et 17 ans

Structures:

3 gestionnaires d'accueils de loisirs pour les ados

- 2 Maisons des jeunes (Montargis, Amilly)
- 1 accueil jeunes (Châlette)
- 1 Bouge ado (Châlette)
- 1 MJC (Villemandeur)



Source: CAF du Loiret 2019





## PARENTALITE



L'AME compte:

- 12 788 familles allocataires

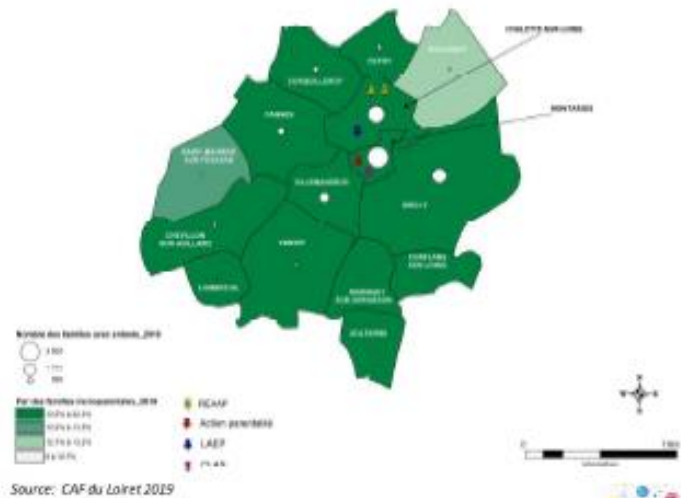
Structures:

- 1 Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP) géré par l'AMA

Actions:

- 2 Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'accompagnement des Parents (REAPP) portées en 2019 (à Châlette)
- 1 action accompagnement à la fonction parentale menée à Montargis
- 1 action Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (Clas) portée par l'AMA

Prévention?



## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



La Chaussée



Le Bourg Chautemps



Le Plateau



Vésines

La CAF finance des structures d'animation de la vie sociale: Espace de vie sociale, centre social. Ce sont des lieux de proximité gérés par une association ou une collectivité qui porte un projet social:

- à vocation globale, familiale, intergénérationnelle ouvert à tous en veillant à la mixité sociale
- favorisant l'animation de la vie sociale et la prise de responsabilité des usagers.





## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE



L'association Montargoise d'animation est agréée par la CAF pour faire vivre à travers ses projets et actions le centre social implanté sur le quartier du Plateau



Un projet de création d'un espace de vie sociale est en cours porté par l'association Mille sourires sur le quartier de la Chaussée



## LOGEMENT



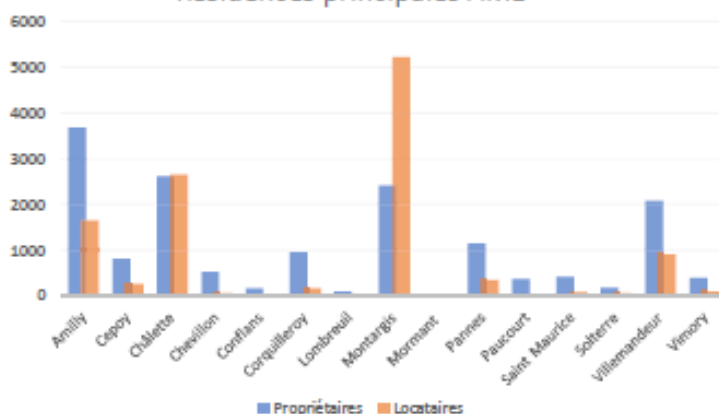
La part des logements vacants (10,5% au sein de l'AME) est en progression et dépasse la moyenne départementale (9,1%)

Le taux de propriétaires est moins élevé que la moyenne départementale (57,9% pour l'AME, 61,9% pour le Loiret)

L'AME se caractérise par une part importante de logement en location (la location dans le parc public communautaire dépasse de près de huit points la moyenne départementale)

La majorité des logements sociaux sont concentrés sur Montargis et Châlette (les deux communes concentrent 76,1% des logements sociaux de l'AME)

Résidences principales AME



Source: CAF du Loiret 2019





# ACCES AUX DROITS



**Au sein de l'accueil de l'antenne CAF de Montargis en 2020:**  
 -2 465 rdv réalisés  
 -6 859 utilisations des postes en libre-service

**Au sein du PIMMS en 2020:**  
 -6 000 usagers accueillis  
 -18 000 motifs traités

**Quatre travailleurs sociaux accompagnent les familles sur l'Est du département**

**Ma situation familiale change**

Vous êtes parent et vous avez des questions sur vos droits et vos obligations ?

Le service intervention sociale vous aide à :

- Comprendre vos droits et vos obligations
- Accéder aux services et prestations
- Obtenir des conseils et des orientations
- Accéder aux services et prestations
- Obtenir des conseils et des orientations

**SERVICE INTERVENTION SOCIALE**

Centre d'Accueil Familial de Loiret  
 2 place Louis Braille - 45140 ORLÈANS cedex 03

**Accompagner les familles avec les enfants**

Des situations ou situations peuvent bouleverser votre vie de famille et votre vie quotidienne. Le CAF est à vos côtés dans ces moments particuliers :

- Il propose un accompagnement personnalisé
- Il aide à accéder aux services et prestations
- Il aide à accéder aux services et prestations
- Il aide à accéder aux services et prestations
- Il aide à accéder aux services et prestations

Le service intervention sociale vous aide à accéder aux services et prestations collectives ?

Plus d'infos sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Pour profiter au maximum de vos droits et prestations :

Demandez : 02 38 31 30 42 ou 02 38 31 37 42  
[serviceintervention@cafe Loiret.fr](mailto:serviceintervention@cafe Loiret.fr)







**ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale**

**LA PETITE ENFANCE**

**Service à destination des 0-4 ans**

**CRECHE COLLECTIVE**

**CHALETTE SUR LOING**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM STRUCTURE</u></b>
Type de structure	Crèche collective
Commune/ adresse	1 place de la République 45120 Chalette sur Loing
Public	0-3 ans
Horaires/ ouverture	De 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi
Capacité	40
Nombre d'enfants inscrits	54
Nombre d'enfants inscrits bénéficiaire AEEH	0

**CRECHE FAMILIALE**

**AMILLY**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM STRUCTURE</u></b>
Type de structure	Crèche familiale
Commune/ adresse	304 rue de la Libération 45200 Amilly
Public	0 à 4 ans
Horaires/ ouverture	De 6h30 à 19h30 du Lundi au Vendredi
Capacité	80
Nombre d'enfants inscrits	65
Nombre d'enfants inscrits bénéficiaire AEEH	1
Nombre d'assistants maternels	20

**Service à destination des 0-6 ans****MULTI-ACCUEIL****MONTARGIS**

<b>Nom</b>	<b>NOM STRUCTURE</b>
Type de structure	Multi accueil LES CLOSIERS
Commune/ adresse	Montargis
Public	0-3 ans
Horaires/ ouverture	De 7h00 à 18h00
Capacité	40 enfants
Nombre d'enfants inscrits	63
Nombre d'enfants inscrits bénéficiaire AEEH	0

<b>Nom</b>	<b>NOM STRUCTURE</b>
Type de structure	Multi accueil DOM PEDRE
Commune/ adresse	Montargis
Public	0-3 ans
Horaires/ ouverture	Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
Capacité	60 places
Nombre d'enfants inscrits	85 enfants inscrits
Nombre d'enfants inscrits bénéficiaire AEEH	1

**AMILLY**

<b>Nom</b>	<b>NOM STRUCTURE</b>
Type de structure	Multi accueil Amilly
Commune/ adresse	Amilly
Public	0-6ans
Horaires/ ouverture	De 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi
Capacité	30
Nombre d'enfants inscrits	114
Nombre d'enfants inscrits bénéficiaire AEEH	1

**CHALETTE SUR LOING**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM STRUCTURE</u></b>
Type de structure	Multi accueil Vésines
Commune/ adresse	Chalette sur Loing
Public	0-6ans
Horaires/ ouverture	De 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi
Capacité	59
Nombre d'enfants inscrits	115
Nombre d'enfants inscrits bénéficiaire AEEH	3

**HALTE GARDERIE****MONTARGIS**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM STRUCTURE :</u></b>
Type de structure	Halte garderie AMA
Commune/ adresse	26 rue de la Pontonnerie-45 200 Montargis
Public	Enfants de 0 à moins de 6 ans
Horaires/ ouverture	Lundi de 8h45 à 12h15 Mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 17h15
Capacité	16
Nombre d'enfants inscrits	62

<b>Nom</b>	<b><u>NOM STRUCTURE</u></b>
Type de structure	Halte garderie
Commune/ adresse	3 rue de Crowborough-45 200 Montargis
Public	Enfants de 0 à moins de 3 ans
Horaires/ ouverture	lundi, mardi, jeudi : 8 H 30 à 17 H 00 mercredi 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00 vendredi de 8 H 30 à 12 H 30
Capacité	15
Nombre d'enfants inscrits	74

**VILLEMANDEUR**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM STRUCTURE</u></b>
Type de structure	Halte garderie
Commune/ adresse	12 rue Jodon 45 700 Villemandeur
Public	Enfants de 0 à moins de 6 ans
Horaires/ ouverture	Lundi de 8h00 à 17h00 Mardi de 8h00 à 17h00 Jeudi de 8h00 à 17h00 Vendredi de 8h00 à 17h00
Capacité	12
Nombre d'enfants inscrits	62

**RELAIS PETITE ENFANCE****AMILLY**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM STRUCTURE</u></b>
Type de structure	RPE d'AMILLY
Commune/ adresse	304 rue de la Libération 45200- Amilly
Public	0-6 ans
Horaires/ ouverture	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 08h30 à 17h30 Mercredi de 8h30 à 12h30
Nombre d'équivalent temps plein	1

**CHALETTE SUR LOING**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM STRUCTURE</u></b>
Type de structure	RPE de Chalette sur Loing
Commune/ adresse	Chalette sur Loing
Public	0-6 ans
Horaires/ ouverture	Lundi, Mardi et Jeudi de 13h30 à 17h30 Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h30
Nombre d'équivalent temps plein	0,8

**MONTARGIS**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM STRUCTURE</u></b>
Type de structure	RPE de Montargis
Commune/ adresse	rue Gambetta-45200 Montargis
Public	Parents, Assistantes Maternelles...
Horaires/ ouverture	Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Nombre d'équivalent temps plein	0,7



**VILLEMANDEUR**

<b>Nom</b>	<b>NOM STRUCTURE</b>
Type de structure	RPE de Villemandeur
Commune/ adresse	12 rue Jodon
Public	Parents, Assistantes Maternelles...
Horaires/ ouverture	Temps collectif  Mardi : 9 heures à 11 heures Vendredi : 9 heures 30 à 11 heures  Permanences Lundi : 13 heures 15 à 15 heures 30 Mardi, Jeudi et Vendredi : 13 heures 15 à 16 heures 15

**SAINT MAURICE SUR FESSARD**

<b>Nom</b>	<b>NOM STRUCTURE</b>
Type de structure	RPE L'arbre aux lutins
Commune/ adresse	27 rue de la Mairie 45 700 St Maurice sur Fessard
Public	Parents, AM
Horaires/ ouvertures	Mardi de 13h30 à 17h00  Jeudi de 13h30 à 17h00
Nombre d'équivalent temps plein	0,5

**CORQUILLEROY**

<b>Nom</b>	<b>NOM STRUCTURE</b>
Type de structure	RPE Les Fées
Commune/ adresse	6 rue des écoles 45120 Corquilleroy
Public	Parents, AM
Horaires/ ouvertures	Lundi de 13h00 à 18h00  Mardi de 13h00 à 18h00  Jeudi de 13h00 à 18h00 Vendredi de 13h00 à 17h00
Nombre d'équivalent temps plein	1

**POSTE DE COORDINATION PETITE ENFANCE/JEUNESSE** : MONTARGIS 1 ETP

**POSTE DE COORDINATION ENFANCE/JEUNESSE** : PANNES 0,4 ETP

**POSTE DE COORDINATION JEUNESSE** : CHALETTE 1 ETP

**LA PARENTALITE**

<b>Nom</b> <u>NOM LAEP : le château de sable</u>	
Type de structure	Centre social AMA
Commune/ adresse	9 rue Edouard Lalo 45120 Châlette sur Loing
Public	Parents et enfants
Horaires/ ouverture	378 heures d'ouverture

<b>Nom</b> <u>NOM LAEP : L'îlot aux familles</u>	
Type de structure	Commune d'Amilly
Commune/ adresse	Maison de la Petite Enfance, 304 rue de la Libération 45 00 AMILLY
Public	Parents et enfants
Horaires/ ouverture	Ouverture en janvier 2022

**L'ENFANCE****Service à destination des 3-11 ans****ALSH périscolaires****AMILLY**

<b>Nom</b> <u>NOM ALSH</u>	
Type de structure	Périscolaire Viroy maternel
Commune/ adresse	Amilly
Public	3 à 6 ans
Horaires/ période	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h45

<b>Nom</b> <u>NOM ALSH</u>	
Type de structure	Périscolaire Viroy élémentaire
Commune/ adresse	Amilly
Public	6 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h45

<b>Nom</b> <u>NOM ALSH</u>	
Type de structure	Périscolaire Clos Vinot primaire
Commune/ adresse	Amilly
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h45 Mercredi de 7h30 à 13h30

<b>Nom</b> <u>NOM ALSH</u>	
Type de structure	Périscolaire St Firmin primaire
Commune/ adresse	Amilly
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h45



Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Les Goths primaire
Commune/ adresse	Amilly
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h45

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire La Pailleterie
Commune/ adresse	Amilly
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Mercredi de 7h00 à 18h45

### MONTARGIS

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire GENE BRIER
Commune/ adresse	37 avenue louis Maurice Chautemps
Public	Enfants de 3 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 Mercredi de 7h30 à 19h00 Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00
Capacité/Nombre d'enfants accueillis	45 enfants

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Girodet
Commune/ adresse	27 rue Girodet 45200 Montargis
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 6 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00 Mardi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00 Jeudi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00 Vendredi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00
Capacité/nombre d'enfants accueillis	20 enfants



Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Grand Clos
Commune/ adresse	30 rue du Grand Clos- 45 200 Montargis
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 6 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00 Mardi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00 Jeudi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00 Vendredi de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 19h00
Capacité/nombre d'enfants accueillis	15 enfants

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Jean Moulin
Commune/ adresse	1 rue Jean moulin
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
Capacité/nombre d'enfants accueillis	52 enfants

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Maurice Meunier
Commune/ adresse	22 rue Emile Decourt
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
Capacité/nombre d'enfants accueillis	25 enfants



Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Paul Langevin
Commune/ adresse	53 boulevard John Kennedy
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
Capacité/nombre d'enfants accueillis	10 enfants

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Albert Thierry
Commune/ adresse	8 rue de la Pontonnerie
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
Capacité/nombre d'enfants accueillis	16 enfants

Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH périscolaire Pasteur
Commune/ adresse	5 boulevard durzy
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Mardi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h Vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Ouverture en septembre 2022



## CHALETTE SUR LOING

Nom	<u>NOM ALSH</u>
Type de structure	Périscolaire Camille Claudel
Commune/ adresse	19 Avenue Jean Jaurès 2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Mardi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Jeudi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné

Nom	<u>NOM ALSH</u>
Type de structure	Périscolaire Pierre Perret
Commune/ adresse	15 rue Saint-Just 2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Mardi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Jeudi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné

Nom	<u>NOM ALSH</u>
Type de structure	Périscolaire Lancy Barbusse
Commune/ adresse	3 Rue Ferdinand Buisson 2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Mardi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Jeudi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné



Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Michel Moineau
Commune/ adresse	10 Rue Albert Camus 2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Mardi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Jeudi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Makeba
Commune/ adresse	1 bis rue de la folie 2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Mardi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Jeudi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Aragon/Cosson
Commune/ adresse	Impasse Marceau 2 à 12 ans
Horaires/ période	Mercredi de 7h15 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné



## CEPOY

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire
Commune/ adresse	1 rue de la Brégaudière
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h45 Mardi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h45 Jeudi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h45 Vendredi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h45
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	195 enfants

## PANNES

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Bourg Pannes
Commune/ adresse	455 rue des Mesanges 45700 Pannes
Public	De 3 jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Mardi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Jeudi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	61 enfants

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Braibant Pannes
Commune/ adresse	250 rue des Pervenches 45700 Pannes
Public	De 3 jusqu' à 11 ans
Horaires/ période	Lundi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Mardi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Jeudi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Vendredi de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	46 enfants





Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Mercredi Kiniuik
Commune/ adresse	65 rue Kiniuik
Public	De 3 jusqu' à 6 ans
Horaires/ période	Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00 Garderie possible à partir de 7h15 et jusqu'à 18h30
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	114 enfants

### SAINT MAURICE SUR FESSARD

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Accueil de loisirs périscolaire de Saint Maurice sur Fessard
Commune/ adresse	5 Impasse de l'école 45 700 Saint Maurice sur Fessard
Public	De 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Jours et horaires d'ouverture au public Lundi, mardi, jeudi et vendredi Mercredi de 7h30 à 18h00 Complément d'information horaires Périscolaire matin et soir
Capacité/nombre d'enfants accueillis	43 enfants

### CORQUILLEROY

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Périscolaire Corquilleroy
Commune/ adresse	2 rue Achille Fouquin 45120 Corquilleroy
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 12 ans
Horaires/ période	Lundi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Mardi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Jeudi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 Vendredi de 6h45 à 8h30 et de 16h30 à 18h30
Capacité/nombre d'enfants accueillis	80 enfants

**ALSH EXTRASCOLAIRE****AMILLY**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM ALSH</u></b>
Type de structure	Extrascolaire Domaine de La Pailleterie
Commune/ adresse	1658 Avenue d'Antibes Amilly
Public	De 3 à 12 ans
Horaires/ période	Période d'ouverture "grandes vacances" et "petites vacances" Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h45
Capacité maximale	156 enfants

**MONTARGIS**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM ALSH</u></b>
Type de structure	ALSH Extrascolaire GENE BRIER
Commune/ adresse	29 Avenue Louis Maurice Chautemps
Public	Enfants de 3 ans jusqu'à 11 ans
Horaires/ période	Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 19h00 Périodes d'ouverture « grandes vacances » et « petites vacances » du 07 juillet au 27 août 2021
Nombre d'enfants accueillis	250 enfants

**CHALETTE SUR LOING**

<b>Nom</b>	<b><u>NOM ALSH</u></b>
Type de structure	ALSH extrascolaire Aragon
Commune/ adresse	Impasse Marceau
	2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi au Vendredi de 7h15 à 18h30 <b>Périodes d'ouverture « petites vacances »</b> Hiver Printemps Toussaint Noël
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné



Nom	NOM ALSH
Type de structure	ALSH extrascolaire Cosson
Commune/ adresse	Rue Georges Cosson 2 à 12 ans
Horaires/ période	Lundi au Vendredi de 7h15 à 18h30  <b>Périodes d'ouverture « petites vacances »</b> Hiver Printemps Toussaint Noël
Capacité/nombre d'enfants accueillis	Non Renseigné

**CEPOY**

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Extrascolaire
Commune/ adresse	16 bis rue de la Gare Cepoy
Public	De 6 à 14 ans
Horaires/ période	Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Nombre d'enfants accueillis	92 enfants

**CHEVILLON SUR HUILLARD**

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Extrascolaire
Commune/ adresse	36 Grande rue Chevillon/Huillard
Public	3 à 11 ans
Horaires/ période	Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 en Juillet Périodes d'ouverture « grandes vacances » juillet
Nombre d'enfants accueillis	59 enfants

**VILLEMANDEUR**

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Accueil de loisirs du Buisson
Commune/ adresse	2 rue René Grognet- 45 700 Villemandeur
Public	De 3 ans jusqu' à 12 ans
Horaires/ période	Jours et horaires d'ouverture au public Lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 Complément d'information horaires Accueil de loisir d'été : 9h-17h + périscolaire à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30

**PANNES**

<b>Nom</b>	<b>NOM ALSH</b>
Type de structure	Extra Joële Kiniuk
Commune/ adresse	65 rue Joële Kinuik
Public	De 3 jusqu' à 11 ans
Horaires/ période	Ouverture du centre du 7 juillet au 27 août 2021 Périodes d'ouverture « petites vacances » Hiver Printemps Toussaint
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	114 enfants

**ACCUEIL JEUNES****AMILLY**

<b>Nom</b>	<b>NOM ALSH</b>
Type de structure	Accueil de Loisirs-Maison des jeunes-Amilly
Commune/ adresse	213 rue de la Gare 45200 Amilly
Public	De 12 jusqu' à 20 ans
Horaires/ période	Lundi de 8h00 à 20h00 Mardi de 8h00 à 20h00 Mercredi de 8h00 à 20h00 Jeudi de 8h00 à 20h00 Vendredi de 8h00 à 20h00 Samedi de 8h00 à 20h00 Complément d'information horaires Mercredi pendant la période scolaire de 14h à 19h Samedi pendant la période scolaire de 14h à 18h
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	Non renseigné

**CHALETTE**

Nom	NOM ALSH
Type de structure	Accueil de Loisirs Jeunes Vésines
Commune/ adresse	63 bis rue roger salengro
Public	De 11 jusqu' à 25 ans
Horaires/ période	Ouverture du centre du 1 au 31 juillet et du 16 au 30 août Lundi de 17h00 à 19h30 Mardi de 17h00 à 19h30 Mercredi de 14h00 à 17h00 Jeudi de 17h00 à 19h30 Vendredi de 17h00 à 19h30
Capacité/ nombre d'enfants accueillis	Non renseigné

**POSTE DE COORDINATION :**

POSTE DE COORDINATION MONTARGIS 1 ETP

POSTE DE COORDINATION CHALETTE 1 ETP

POSTE DE COORDINATION PANNES 0,4 ETP

**ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :**

Nom	
Type de structure	Centre social AMA
Commune/ adresse	26 rue de la Pontonnerie-45200 MONTARGIS
Public	Tous âges : petite enfance/adultes/seniors
Horaires/ période	Le lundi de 14h à 17h Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**SCOLARITÉ :****ACTION CLAS : ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**

Nom	
Type de structure	Centre social AMA
Commune/ adresse	26 rue de la Pontonnerie-45200 MONTARGIS
Public	Enfants inscrits à l'école élémentaire Paul Langevin à Montargis
Horaires/ période	le mardi et jeudi après l'école
Nombres d'enfants inscrits	13

ACCUEILANTENNE CAF ACCUEIL MONTARGIS

Statistiques réception			
	RDV	Consultation NIMS	Poste
<b>2019</b>	4954	-	6383
<b>2020</b>	2465	3692	6859
<b>2021 (1er trimestre)</b>	1016	1586	

STATS PIMMS:

Statistiques PIMMS		
	Usagers reçus	Motifs traités
<b>2019</b>	11908	51371
<b>2020</b>	6000	18000
<b>2021 (1er trimestre)</b>	2000	-



## ANNEXE 3 - Plan d'actions 2022-2025 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

### PETITE ENFANCE

#### **Axe 1 : Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et développer des services de qualité pour permettre aux familles la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle**

- Réfléchir au développement de l'offre en mode d'accueil pour les 0-3 ans sur la commune de Villemandeur et des communes limitrophes
- Développer les échanges entre la CAF et la Ville de Châlette sur Loing à propos de la gestion du Multi-accueil de Vésines
- Développer l'offre d'accueil par les assistants maternels et gardes à domicile (via les Rpe)
- Accompagner la commune de Montargis dans la rénovation des locaux dédiés à la petite enfance sur le quartier prioritaire de la Chaussée
- Soutenir les EAJE situés en QPV : Montargis et Châlette labellisation AVIP

#### **Axe 2 : Accompagner les parents et futurs parents dans leur recherche de mode de garde ainsi que les Assistantes Maternelles dans leur métier pour enrayer le déclin démographique**

- Développer une coopération intercommunale des RPE "L'arbre aux lutins" et du RPE de Villemandeur afin de maintenir une offre de service auprès des parents et des assistants maternels
- Promouvoir le métier d'Assistante Maternelle
- Communiquer autour des conditions d'emploi des Assistantes Maternelles au sein des Crèches Familiales

#### **Axe 3: Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance**

- Créer des places d'accueils en horaires élargis ou atypiques

### ENFANCE-JEUNESSE

#### **Axe 4 : Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants**

- Soutenir la création d'un centre de loisirs extrascolaire à gestion collective pour les communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt
- Soutenir la création et le développement d'un nouveau lieu d'accueil ALSH périscolaire pour la commune de Montargis
- Accompagner la commune de Montargis dans la création d'un nouveau lieu d'accueil périscolaire dans le cadre de sa rénovation des locaux sur le quartier politique de la ville de la Chaussée
- Accompagner les ALSH périscolaires à valoriser la pause méridienne dans le calcul de la PS alsh
- Détecter et accompagner les ALSH non déclarés auprès de la CAF
- Accompagner la commune d'Amilly sur la construction d'un lieu d'accueil periscolaire

#### **Axe 5 : Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap**

- Organiser les conditions pour accueillir des enfants porteurs de handicap



### **Axe 6: Accompagner l'autonomie et la responsabilité des jeunes**

- Soutenir les projets des jeunes sur l'ensemble du territoire
- Maintenir le lien, et proposer une continuité éducative auprès des jeunes via le dispositif Promeneur du Net 45
- Accompagner les structures jeunesse sur les activités à destination des jeunes bénéficiaires du Pass Loisirs

### **PARENTALITE**

### **Axe 7: Accompagner les parents dans leurs relations avec leurs enfants de 0 à 17 ans**

- Création d'un réseau des acteurs de la parentalité à l'échelle de l'AME permettant de faciliter les actions et de répondre aux besoins
- Mener une étude sur les besoins des parents et de l'intérêt ou non de proposer une action/structure parentalité sur la commune de Montargis
- Inclure les parents dans la vie des ALSH de la commune de Pannes

### **Axe 8 : Poursuivre l'accompagnement et le développement des LAEP et des Clas**

- Ouverture du LAEP sur la commune d'AMILLY
- Accompagner et soutenir le LAEP le Château de sable suite à son intégration au sein de l'AMA
- Accompagner la commune de Châlette dans son action Clas
- Développer les actions de soutien à la parentalité au sein de la commune de Châlette sur Loing

### **ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

### **Axe 9: Développer l'animation de la vie sociale sur le territoire**

- Pérenniser l'EVS Mille sourires
- Rendre plus lisible la notion "animation de la vie sociale" auprès des communes de l'AME
- Accompagner la commune de Châlette sur Loing pour son projet d'ouverture d'EVS sur le quartier du Plateau
- Faciliter les demandes de subventions ainsi que la rédaction de bilans lors des appels à projet contrat de ville

### **ACCES AUX DROITS - INCLUSION NUMERIQUE**

### **Axe 10 : Faciliter les démarches et développer l'accès aux droits**

- Promouvoir le site [caf45-partenaires.fr](http://caf45-partenaires.fr)
- Maintenir les actions de formations auprès des agents du PIMMS
- Réaliser des ateliers co-animés CAF/PIMMS auprès du public





## LOGEMENT

### **Axe 11 : Lutter contre la non décence des logements**

- Fluidifier le parcours de traitement auprès du CCAS de Villemandeur concernant les logements non décents
- Etendre le permis de louer auprès des communes
- Réfléchir à l'intervention d'un technicien pour constater l'état d'un logement en cas de suspicion de non décence à l'échelle de l'AME

### **Axe 12 : Réduire la précarité énergétique**

- Promouvoir la plaquette "réduction énergie caf" d'information



PETITE ENFANCE

**Axe 1 : Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et développer des services de qualité pour permettre aux familles la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle**

*Action : Réfléchir au développement de l'offre en mode d'accueil pour les 0-3 ans sur la commune de Villemandeur et les communes limitrophes*

Diagnostic initial- constats	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de rééquilibrer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire (SDSF)</li> <li>- Baisse du nombre d'assistantes maternelles</li> <li>- Baisse de fréquentation des enfants au sein des EAJE</li> <li>- Tendance à la hausse des familles monoparentales</li> <li>- Absence de micro-crèche PSU</li> </ul>	Familles avec enfants et futurs parents
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Mieux connaître les besoins sur la commune	Mise en place d'un groupe de travail
Identifier les différents modes d'accueil pouvant répondre aux besoins des parents	Etude de données : nombre de jeunes enfants, de familles et de leur localisation, offre disponible, modalités actuelles d'accueil et satisfaction des familles.
Rechercher une cohérence globale des modalités d'accueil petite enfance sur la commune et sur les communes avoisinantes	Etude des données des structures d'accueil collectif existantes et de la volumétrie des enfants mandorais (Montargis, Chalette, Amilly,...)
	Analyse de l'adéquation aux besoins : questionnaires, rencontres (familles, modes d'accueil, acteurs locaux dont les entreprises)
	Information sur les différents modes d'accueil, la réglementation et les financements associés
	Echéances de réalisation
	Bilan mi-parcours septembre 2023
	Finalisation juin 2024
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Communes, Relais Petite Enfance CAF : conseillère territoriale en action sociale et chargée de statistiques	Réflexion engagée sur la commune de Villemandeur Réalisation d'une étude
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI, assistants maternels, EAJE	Travail collectif d'acteurs locaux engagé Développement ou adaptation de l'offre d'accueil
Financements	
Mobilisables selon l'action menée à la suite de la réflexion : aide à l'investissement Caf Piaje selon les modalités du règlement Caf du Loiret, aide au fonctionnement Prestation de service unique (Psu), complément mode de garde (Cmg) versé aux familles, Poste de chargé de coopération	



Action: Développer les échanges entre la CAF et la Ville de Châlette sur Loing à propos de la gestion du Multi-accueil de Vésines

Diagnostic initial- constats	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre d'accueil collectif insuffisante sur le territoire de l'agglomération</li> <li>- 2 Gestionnaires différents sur une même communes : manque de cohérence pour mener une politique communale petite enfance</li> <li>- Objectif national de désengagement des Caf de la gestion directe de structures petite enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Familles avec enfant de moins de 3 ans de la commune Châlette sur Loing</li> <li>- Familles de l'agglomération à la recherche d'un mode de garde</li> </ul>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Engager des discussions avec la mairie de Châlette sur Loing</li> <li>-Pérenniser l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire de la commune de Châlette</li> <li>- Maintenir les places sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de rencontres entre la direction de la Caf du Loiret et la mairie de Châlette sur Loing</li> <li>-Mise à disposition de documents et d'éléments techniques et financiers pour permettre à la ville de Châlette d'étudier cette proposition de reprise</li> </ul>
	Echéances de réalisation
	2022_ 2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de la CAF du Loiret Maire de Châlette sur Loing	Reprise de la gestion du MA de Vésines par un tiers
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	Nombre de places maintenues sur la commune de Châlette (en fin de CTG)
Financements	
CAF : soutien financier via différents fonds : modalités et négociations en cours	



**PETITE ENFANCE**

*Action : Développer l'offre d'accueil par les assistants maternels et gardes à domiciles (via les RPE)*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du nombre d'Assistantes Maternelles en activité</li> <li>- Difficulté de répondre à un besoin en horaire atypique, peu d'AM acceptent les horaires décalés</li> </ul>	<p>Assistantes maternelles : sensibilisation sur les horaires atypiques</p> <p>Collectivités (mairies et EAJE) : besoins réels des familles sur chaque commune.</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les métiers de la garde d'enfants</li> <li>-Sensibiliser les AM sur les horaires atypiques</li> <li>-Connaitre les besoins réels des familles suivant les communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Informer les assistantes maternelles de l'importance de participer à des ateliers collectifs</li> <li>-Renforcer l'accompagnement des assistants maternels</li> <li>-Accompagnement de la part des RPE, auprès des assistantes maternelles pour s'inscrire, demander son habilitation, compléter son profil et mettre à jour ses disponibilités sur le site monenfant.fr afin de gagner en visibilité</li> </ul>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Tout au long de la période CTG
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Relais Petite Enfance Service enfance et petite enfance des collectivités	<p>Progression du nombre de nouveaux assistants maternels</p> <p>Progression du nombre d'assistante maternelle ayant mis à jour des disponibilités</p>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
EAJE/Mairie/AM/CAF/PMI	<p>Nombre d'assistants maternels en activité</p> <p>Augmentation du nombre d'AM acceptant les horaires atypiques</p> <p>Nombre de familles ayant trouvé un mode de garde individuel</p> <p>Taux de remplissage des EAJE</p> <p>Taux de progression du nombre d'Assistantes Maternelles mettant leurs disponibilités sur le site monenfant.fr</p> <p>Fréquentation des ateliers d'éveil</p> <p>Enquête de satisfaction des participants aux ateliers</p>
<b>Financements</b>	
Prestation de service RPE et bonus forfaitaire selon le choix de mission renforcée des différents RPE	



## PETITE ENFANCE

*Action : Accompagner la commune de Montargis dans la transformation des locaux dédiés à la petite enfance sur le quartier prioritaire de la Chaussée*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Augmentation du nombre d'enfants âgés entre 0 et 3 ans</li><li>- Locaux EAJE existant vieillissants (Halte-Garderie+ Crèche des Closiers, salle RPE)</li></ul>	Familles avec enfants
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>-Création d'un pôle petite enfance au sein d'un QPV (Multi-accueil, Halte garderie, locaux RPE)</li><li>-Proposer un nouveau lieu d'accueil dans des locaux neufs et répondant aux critères d'accueil d'enfants en bas âge</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-rencontre et échange d'information sur l'avancement du projet afin de faire le lien</li></ul>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Service petite enfance de la ville de Montargis et chargé de coopération Unité administrative et conseiller de territoire de la CAF	<ul style="list-style-type: none"><li>-Création de nouvelles places en accueil collectif sur un territoire politique de la ville</li></ul>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
PMI, Education nationale, délégué du préfet	<ul style="list-style-type: none"><li>-Nombre de places ouvertes</li><li>-Fréquentation des familles</li></ul>
<b>Financements</b>	
Aides à l'investissement via l'aide à la création et ou à l'extension de structures petite enfance (EAJE, crèches familiales...) + aides à l'achat d'équipement	



**PETITE ENFANCE**

*Action : Soutenir les EAJE situés en QPV : Montargis et Châlette sur Loing labellisation à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune crèche AVIP (A vocation d'insertion professionnelle) sur le Loiret</li> <li>- Prédominance de familles monoparentales</li> <li>- 4 Quartiers Politique de la Ville sur l'AME</li> </ul>	Parents d'enfants en bas âge
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Favoriser l'emploi des parents en situation de recherche active d'une profession en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur enfant</li> <li>-Meilleure conciliation vie professionnelle et vie privée des familles</li> </ul>	-Par l'accompagnement des gestionnaires et des commune situés en QPV
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Caf : Conseillère territoriale en action sociale Services petite enfance de Montargis et de Châlette sur Loing Chargés de coopération de Montargis et de Châlette sur Loing	-Labellisation de crèche AVIP
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF Conseil départemental Pôle emploi Mission locale Acteurs de l'insertion professionnelle sur le territoire Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Labellisation de structures</li> <li>-Retour à l'emploi des parents</li> <li>-Nombre de familles bénéficiaires de places</li> </ul>
<b>Financements</b>	
Différents financements possibles : aide au démarrage/financement de places d'accueil ou heures d'accueil « avip »/ soutien à la coordination...	



PETITE ENFANCE

**Axe 2 : Accompagner les parents et futurs parents dans leur recherche de modes de garde ainsi que les Assistantes Maternelles dans leur métier pour enrayer le déclin démographique**

*Action : Développer une coopération intercommunale des RPE "L'arbre aux lutins" et du RPE de Villemandeur afin de maintenir une offre de service auprès des parents et des assistantes maternelles*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désengagement de la commune de Vimory sur le RPE « L'arbre aux lutins »</li> <li>- Baisse du nombre d'Assistants Maternelles en activité sur le RPE de Villemandeur</li> </ul>	<p>Communes Assistants Maternelles Familles avec enfants ou futurs parents pour les communes de Villemandeur, Lombreuil, Solterre, St Maurice sur Fessard</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintenir une offre de service sur le territoire</li> <li>-Renforcer le temps de travail de l'animatrice pour pérenniser la fonction</li> <li>-Engagement de la commune de Solterre, St Maurice sur Fessard, Lombreuil et Villemandeur dans un service mutualisé itinérant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rencontre et accompagnement avec le conseiller de territoire</li> <li>-Engagement de principe des communes via délibération en conseil municipal</li> <li>-Déterminer le format juridique de cette coopération intercommunale (mutualisation et portage en régie/mutualisation et délégation/coopération conventionnelle sans mutualisation...)</li> </ul>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Janvier 2023
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
CAF : Conseiller territorial Communes de Villemandeur, Lombreuil, Solterre, St Maurice sur fessard	-Maintien d'une offre de service auprès des familles et des assistantes maternelles sur le territoire
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Mutualité française Centre-Val-de-Loire : VYV RPE de Villemandeur et de « l'arbre aux lutins »	-Fonctionnement du nouvel RPE itinérant sur les différentes communes
<b>Financements</b>	
Prestation de service RPE Fonds public et territoire	



**PETITE ENFANCE**

*Action : Promouvoir le métier d'Assistante Maternelle: (Montargis, Châlette sur Loing, Amilly, Pannes,/Cepoy,/ Corquilleroy, Villemandeur/Solterre/Saint Maurice sur Fessard/Lombreuil)*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
- Baisse du nombre d'Assistants Maternelles en activité	-Assistants maternelles en recherche de contrat -Assistants maternelles avec premier agrément PMI s'installant sur le territoire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Mise en place d'ateliers par les Relais petite enfance et pôle emploi en direction des assistantes maternelles  -Connaitre les attentes des assistant(es) maternel(les) en termes d'accompagnement des RPE  -Connaître les freins à l'installation de nouveaux assistants maternels (immobilier, relation contractuelle, isolement, coordination...)  -Entretiens individuels organisés par les Relais Petite enfance avec les assistantes maternelles en recherche de contrat pour identifier les freins à l'embauche	-Mise en place d'actions de promotions du métier  -Interroger les assistantes maternelles ayant cessé leurs fonctions ces dernières années pour un autre motif autre que la retraite  -Interroger les assistantes maternelles en activité sur leurs attentes d'accompagnement par les RPE  -Adapter les ateliers des RPE à destination des Assistants maternelles  -Accompagnement de la part des animatrices relais petite enfance auprès des assistantes maternelles en recherche de contrat  - Organiser un forum des métiers de la petite enfance en partenariat avec les centres de formation (CFA/...)
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Animatrice relais petite enfance CAF	Progression du nombre de nouvelles assistantes maternelles
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Relais petite enfance Pôle emploi Equipe emploi du conseil départemental PMI CFA	Nombre d'assistants maternels agréés Nombre d'assistants maternels en activité Nombre d'ateliers Nombre de participants aux ateliers Taux de progression du nombre de nouveaux assistants maternels
<b>Financements</b>	
Via la prestation de service RPE et le bonus forfaitaire mission renforcée	





**PETITE ENFANCE**

*Action : Communiquer autour des conditions d'emploi des Assistantes Maternelles au sein de la crèche familiale*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de recrutement de nouvelles assistantes maternelles</li> <li>- Méconnaissance de ce mode d'accueil de la part des parents</li> </ul>	Parents ou futurs parents Assistantes Maternelles
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Promotion de la structure auprès des assistantes maternelles et des familles : horaires plus souple qu'une structure collective prenant en compte le temps de trajet des parents, mode de garde à proximité du domicile tout en permettant une socialisation de l'enfant, tarification modulée, laissant un reste charge plus faible aux familles qu'en MAM ou micro-crèche...	-Participation de la commune d'Amilly à un groupe de travail afin de faire face à la perte de places pour repérer les leviers permettant de nouvelles embauches
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Directrice de la crèche Familiale d'Amilly Animatrice RPE CAF : Conseillère territoriale en action sociale Le ou les Chargés de coopération	-Maintien du service existant (40 places pour la commune d'Amilly)
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Conseil départemental PMI Relais Petite enfance Service petite enfance Amilly	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre d'assistantes maternelles recrutées</li> <li>-Nombre de places créés en crèche familiale</li> <li>-Maintien des assistantes maternelles recrutées dans la crèche familiale</li> </ul>
<b>Financements</b>	
Prestation de service PSU et Prestation de service RPE	



**PETITE ENFANCE**

**Axe 3 : Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance**

*Action : Créer des places d'accueils en horaires élargis ou atypiques  
(communes d'Amilly, de Montargis, de Villemandeur)*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail petite enfance où certains participants ont fait état d'un manque d'accueil en horaires décalés</li> <li>- Peu ou pas d'assistantes maternelles proposant des horaires atypiques</li> <li>- Peu ou pas de places en horaires atypiques dans les structures collectives</li> <li>- Pas ou peu de places d'entreprises</li> </ul>	Familles avec enfants ou futurs parents
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mieux connaître les besoins sur le territoire</li> <li>- Identifier les différents modes d'accueil pouvant répondre aux besoins des parents</li> <li>- Identifier les grandes entreprises dont les salariés sont concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réalisation d'une enquête auprès des familles et des RPE pour recenser les besoins en horaire atypique</li> <li>- Identifier des familles travaillant en horaires atypique pour les interroger sur leurs besoins</li> <li>-Groupe de travail pour identifier les structures souhaitant proposer des horaires adaptés aux besoins des parents</li> <li>-Recensement des grands employeurs avec horaires atypiques, partenaires éventuels d'une structure dédiée (hopital, SANOFI, CCAS, entreprise d'aide à domicile,...)</li> </ul>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
CAF : Conseillère territoriale en action sociale Relais Petite Enfance Communes services petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Identifier les territoires cibles où les besoins des parents en accueil avec horaire atypiques sont les plus prégnants</li> <li>-Accompagner les EAJE qui souhaitent proposer une offre d'accueil spécifique</li> </ul>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
PMI, directeur EAJE, responsable petite enfance, chargés de coopération	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Travail collectif d'acteurs locaux</li> <li>-Développement en horaires élargis</li> <li>-Développement en horaires atypiques</li> </ul>



Financements

Accompagnement financier auprès des crèches qui proposent une offre d'accueil spécifique afin de tenir compte de leurs couts additionnels



## ENFANCE-JEUNESSE

## Axe 4 : Soutenir la diversification de l'offre de loisirs et vacances proposée aux enfants

*Action* : Soutenir la création d'un centre de loisirs à gestion collective pour les communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le territoire de l'AME compte 7 gestionnaire d'accueils de loisirs périscolaire et 7 gestionnaires d'accueils extrascolaires</li><li>- Une partie nord de l'AME non pourvue en ALSH</li></ul>	Familles avec enfants âgés entre 3 et 11 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Proposer un service auprès des familles et des enfants le mois de juillet, lors de la première semaine des petites vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps et les mercredis avec des horaires élargis	-ouverture du centre juillet 2022 - Déclaration auprès de la DRAJES et CAF pour l'ouverture du centre sur les communes de Corquilleroy et de Cepoy -accessibilité des tarifs auprès des familles -mise en place d'activités diversifiées
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Conseiller territorial CAF  Services enfance des communes de Cepoy, Corquilleroy et Paucourt	Ouverture du centre à Cepoy et à Corquilleroy  Développer le nombre de structures enfance sur le territoire de l'AME
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
DRAJES	Nombre d'enfants inscrits au centre
<b>Financements</b>	
Prestation de service ALSH	



## ENFANCE-JEUNESSE

*Action : Soutenir la création et le développement ALSH périscolaire pour la commune de Montargis*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La commune de Montargis compte 7 lieux d'accueils périscolaires</li><li>- Deux de ces lieux proposaient un lieu d'accueil seulement le soir</li></ul>	Familles avec enfants âgés entre 3 et 11 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ouverture d'un nouveau lieu d'accueil périscolaire école Pasteur 7h30-19h</li><li>-Ouverture sur le créneau du matin pour l'accueil des enfants au sein de l'école Girodet et de l'école Paul Langevin</li><li>-Augmentation amplitude horaires Albert Thierry et Paul Langevin 7h30-19h00</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Déclaration auprès de la DRAJES et CAF pour le nouveau lieu d'accueil Pasteur</li><li>- Déclaration auprès de la DRAJES et CAF pour l'ouverture sur le créneau du matin pour les écoles de Girodet et de Paul Langevin</li></ul>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Rentrée 2022
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Caf conseiller territorial Service enfance de la commune de Montargis Chargé de coopération	-Etendre l'amplitude et la capacité d'accueil des enfants auprès des familles
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
DRAJES	<ul style="list-style-type: none"><li>-Fréquentation du nombre d'enfants</li><li>-Heures réalisées</li></ul>
<b>Financements</b>	
Prestation de service ALSH +ACALAPS Fonds public et territoire pour l'acquisition de matériel	



**ENFANCE-JEUNESSE**

*Action* : Accompagner la commune de Montargis dans la création d'un nouveau lieu d'accueil périscolaire dans le cadre de sa rénovation des locaux sur le quartier politique de la ville de la Chaussée

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
- Transfert des ALSH école du Grand Clos et Maurice Meunier	Familles avec enfants âgés entre 3 et 11 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
- Ouverture d'un nouveau lieu d'accueil périscolaire	-Réalisation des travaux au sein du pôle petite enfance sur le QPV de la Chaussée  -Déclaration auprès de la DRAJES et CAF pour le nouveau lieu d'accueil  -Versement de la PS et accompagnement sur modalités financières (fonds d'investissements, fonds nationaux, fonds locaux, FPT)
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Caf conseiller territorial Service enfance de la commune de Montargis Chargé de coopération	Création de nouvelles places en accueil périscolaire
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
DRAJES	-Fréquentation du nombre d'enfants -Heures réalisées
<b>Financements</b>	
Prestation de service ALSH +ACALAPS Fonds public et territoire pour l'acquisition de matériel	



**ENFANCE-JEUNESSE**

*Action* : Accompagner les ALSH périscolaires à valoriser la pause méridienne dans le calcul de la Prestation de Service (communes d'Amilly, de Montargis, de Châlette, de Cepoy, de Pannes, Saint Maurice sur Fessard, Corquilleroy)

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
- Pas de valorisation de la pause méridienne sur la pause méridienne pour les ALSH conventionnés CAF au sein de l'AME	Commune de l'AME ayant une convention ALSH avec la CAF
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Accompagner et informer les communes	-Groupe de travail afin d'informer les communes de la possibilité de valoriser la pause méridienne au sein de ses ALSH  -Répondre aux attendus taux d'encadrement  -Faire le lien avec la DRAJES
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Conseiller territorial CAF Service enfance des communes proposant un ALSH conventionné CAF Chargé de coopération	-Evolution du nombre d'ALSH valorisant la pause méridienne -Améliorer la qualité de l'accueil sur la pause méridienne
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
DRAJES	-Nombre d'ALSH valorisant la pause méridienne
<b>Financements</b>	
PS ALSH (temps animations éducatives)	



## ENFANCE-JEUNESSE

*Action : Détecter et accompagner les ALSH non déclarés auprès de la CAF*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
- Lors du groupe de travail jeunesse, les garderies périscolaires proposées par la commune de Villemandeur ne sont pas conventionnés CAF	Communes de l'AME
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Contribuer au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs des enfants et des adolescents	-Travail de prospection au sein des communes de l'AME
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
CAF : Conseiller territorial en action sociale	Créer un contexte favorable au développement d'accueils de loisirs
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Service enfance des communes	Nombre de nouveaux ALSH (periscolaires/extrascolaire/accueil adolescent conventionnés)
<b>Financements</b>	
PSU ALSH	





**ENFANCE-JEUNESSE**

*Action : Accompagner la commune d'Amilly sur la construction d'un lieu d'accueil périscolaire*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le quartier des Goths accueille un groupe scolaire et une école maternelle (de 86 élèves) et d'une école élémentaire accueillant 159 élèves</li> <li>- Le bâtiment accueillant l'accueil périscolaire est devenu trop exigü du fait de la capacité d'accueil maximal déclarée auprès de la direction départementale de la cohésion sociale</li> <li>- Accroissement du nombre d'habitants sur la commune et un nouvel apport de population du fait de la création de deux lotissements de 61 lots</li> </ul>	Parents de l'école maternelle et élémentaire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Début des prestations de maîtrise d'œuvre : mars 2021</li> <li>- Approbation du projet par le Conseil Municipal : 15 décembre 2021</li> <li>- Début prévisionnel des travaux : 1er mars 2023</li> <li>- Durée prévisionnelle des travaux : 18 mois</li> <li>- Fin prévisionnelle des travaux : 1er septembre 2024</li> </ul>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Début des travaux 1 <sup>er</sup> mars 2023 jusqu'à la fin des travaux au 1 <sup>er</sup> septembre 2024
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Service enfance, direction générale de la commune d'Amilly	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Augmentation de la capacité d'accueil</li> <li>-Amélioration des conditions d'accueil des enfants</li> </ul>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
DRAJES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'un accueil périscolaire</li> <li>Nombre de places supplémentaires</li> <li>Nombre d'enfants accueillis</li> </ul>
<b>Financements</b>	
Aide à la création et/ou à l'extension de locaux destinés à l'accueil périscolaire	



**ENFANCE-JEUNESSE**

**Axe 5 : Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap**

*Action : Organiser les conditions pour accueillir des enfants porteurs de handicap*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants bénéficiaires de l'AEEH ne représentent que 0.28% de la fréquentation des ALSH au niveau national</li> <li>- Création d'un Pôle Ressource Handicap en janvier 2020</li> </ul>	<p>Familles ayant un enfant porteur d'un handicap bénéficiant de l'AEEH, d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ou d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)</p> <p>Equipe professionnelle d'accueil des enfants</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil</li> <li>-Garantir un mode d'accueil de l'enfant afin de rassurer les familles et permettre à l'enfant d'évoluer et de participer aux activités proposées</li> <li>-Adaptation du mobilier et des locaux</li> <li>-Soutien auprès des professionnels dans la prise en compte des besoins spécifiques de l'enfant accueilli</li> <li>- Accompagner la structure dans sa gestion des agents mobilisés pour l'accompagnement de l'enfant</li> <li>-Organisation de formations mutualisées pour les équipes d'animation</li> </ul>	<p>Formation des professionnels au sein des établissements (EAJE, ALSH, accueils adolescents...)</p> <p>Diffusion aux communes de la plaquette du PRH45 pour diffusion aux familles via les structures d'accueil du jeune enfant et les écoles</p>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
<p>CAF conseiller territorial action sociale</p> <p>Responsable de services enfance, petite-enfance</p>	<p>Répondre aux besoins des familles faisant une demande en mode d'accueil pour un enfant porteur de handicap</p> <p>Assurer un service de qualité avec des agents formés et compétents dans le domaine</p> <p>Meilleure prise en charge de ce public spécifique</p>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<p>PRH 45</p> <p>Communes</p> <p>PMI</p> <p>Conseil Départemental</p> <p>Institutions médico-sociales intervenant dans le suivi de l'enfant</p>	<p>Nombre d'enfants accueillis/refusés</p> <p>Nombre de réponses positives</p> <p>Nombre de rencontre avec les familles</p> <p>Nombre de formations dispensées aux animateurs</p> <p>Nombre de partenariats</p>
<b>Financements</b>	
Via les fonds publics et territoire financement possible selon le projet (jusqu'à 80 %)	



## ENFANCE-JEUNESSE

## Axe 6 : Accompagner l'autonomie et la responsabilité des jeunes

*Action : Soutenir les projets des jeunes sur l'ensemble du territoire*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pas de demandes Projets jeunes 45 déposés par les jeunes de l'AME</li><li>- Difficultés à impliquer les jeunes à monter des projets</li><li>- Une perception d'investissement important pour un résultat pas « rentable » (groupe de travail enfance jeunesse)</li></ul>	Responsables maison des jeunes ou ALSH de l'AME
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>-Présentation des projets jeunes 45</li><li>-Faire connaître aux communes le soutien de l'AME existant</li><li>-Favoriser la mise en place d'appels à projets relayés ou portés par les communes</li><li>-Favoriser le relais d'info via les associations/mission locale/...en contact avec les jeunes du territoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Rencontre auprès des responsables jeunesse de l'AME</li><li>-Accompagner les structures et proposer de rencontrer les jeunes</li><li>-Développer une communication sur les réseaux des actions existantes pour inciter les jeunes à déposer des projets</li></ul>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Conseiller territorial en action sociale	Des projets présentés par les jeunes sur le territoire afin de leur permettre de gagner en autonomie
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Service enfance jeunesse des communes de l'AME Mission locale Service PIJ	Nombre de projets déposés par les jeunes
<b>Financements</b>	
Projets jeunes 45	



## ENFANCE-JEUNESSE

*Action : Maintenir le lien, et proposer une continuité éducative auprès des jeunes via le dispositif Promeneur du Net 45*

Diagnostic initial- constats	Public cible
<ul style="list-style-type: none"><li>- Il y a très peu de promeneurs du net sur l'EST du département</li><li>- 25 promeneurs du net sur l'ensemble du département du Loiret</li></ul>	Jeunes âgés entre 11 et 25 ans
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"><li>-Offrir un socle commun de formation à tous les nouveaux PDN</li><li>-Développer la présence éducative sur internet</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Rencontre et échange auprès des services jeunesse de l'AME</li><li>-Faire le lien avec AMARA45 sur les arrivées promeneurs du net sur le territoire de l'AME</li></ul>
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf conseiller territorial en action sociale AMARA 45	Augmentation du nombre de Promeneurs du Net sur le territoire de l'AME Maintien du lien avec les jeunes via la présence sur les réseaux sociaux
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations, centre social, EVS Service jeunesse des communes de l'AME	Nombre de promeneurs du net sur le territoire Nombre de jeunes accompagnés par ce dispositif sur le territoire
Financements	
Appel à projet promeneurs du net	



ENFANCE-JEUNESSE

*Action : Accompagner les structures jeunesse de Châlette sur Loing et Montargis sur les activités à destination des jeunes bénéficiaires du Pass Loisirs*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
- Lors du groupe de travail jeunesse, ressenti d'une sous-utilisation des PASS loisirs de la part des jeunes	Communes de l'AME avec des structures jeunesse
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Faciliter l'utilisation des Pass' Loisirs qui remplacent les tickets caf depuis 2017 au sein des structures jeunesse	Rencontre individuelle ou collective avec les responsables de structures jeunesse  Réfléchir à une stratégie d'approche auprès des jeunes
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Conseiller territorial en action sociale Responsable services jeunesse Chargés de coopération	-Amener les jeunes à fréquenter la structure jeunesse et participer aux activités qu'elle propose en laissant la possibilité aux jeunes d'utiliser le PASS Loisirs
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Services Statistiques Partenaires du territoire acceptant les Pass' loisirs	-Utilisation des Pass loisirs
<b>Financements</b>	
Fonds publics et territoires	



**PARENTALITE**

**Axe 7 : Accompagner les parents dans leurs relations avec leurs enfants de 0 à 17 ans**

*Action : Création d'un réseau des acteurs de la parentalité à l'échelle de l'AME permettant de faciliter les actions et de répondre aux besoins*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'interconnaissance des acteurs autour de la parentalité sur le territoire</li> <li>- Volonté de travailler de manière « décloisonnée » sur les projets</li> </ul>	Les acteurs intervenants sur le champ de la parentalité au sein de l'AME
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Interconnaissance des acteurs</li> <li>-Décloisonner les services pour mener des projets communs selon les appétences de chacun tel que les relais parentaux, semaines de la parentalité....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rencontre collective sur un rythme à définir</li> <li>-Intégrer le réseau des médiathèques de l'AME</li> </ul>
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Interconnaissance des acteurs</li> <li>-Travail collectif sur les projets</li> <li>-Meilleure coordination des actions dans les agendas</li> </ul>
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Service parentalité communes de l'AME</li> <li>Chargés de coopération</li> <li>Acteurs associatifs intervenant sur le champ de la parentalité</li> <li>LAEP</li> <li>Réseau des médiathèques</li> <li>Acteurs de l'éducation nationale</li> <li>Conseil départemental</li> <li>PMI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de rencontre annuelles</li> <li>-Nombre de participants</li> <li>-Nombre d'initiatives (nouveaux partenariats sur des actions existantes ou nouvelles actions)</li> </ul>
<b>Financements</b>	

**PARENTALITE**

*Action : Mener une étude sur les besoins des parents et de l'intérêt ou non de proposer une action/structure parentalité sur la commune de Montargis*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
- Interrogation sur l'intérêt ou non de proposer une action autour de la parentalité	Parents d'enfants
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Gestion de projets et d'opportunité pour répondre aux besoins des familles	-Questionnaire auprès des familles -Etude de terrain -Etude de données statistiques INSEE -Analyse de l'étude
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Septembre 2023 à décembre 2024
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Chargé de coopération CAF conseiller territorial	-Etude d'opportunité auprès des familles afin de proposer une structure relevant du champ de la parentalité
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
LAEP de l'AMA et d'AMILLY Ludothèques au sein des communes de l'AME : Châlette, Amilly	-Etude réalisée -Constats de l'étude
<b>Financements</b>	
Financement possible via des appels à projet REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité)	





**PARENTALITE**

*Action : Inclure les parents dans la vie des ALSH de la commune de Pannes*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
Aucune action en direction des parents et de la parentalité en général	Parents
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Inclure les parents dans la vie des ALSH en leur donnant de la visibilité sur ce qu'il s'y fait et des possibilités de s'investir.  Proposer aux parents des temps d'information / formation et d'échanges de pratiques sur des thématiques parentales variées.	- Mise en place de temps parents – enfants au sein des ALSH (veillées, fêtes, ...)  - Communication à double sens entre les équipes encadrantes et les parents  - Mise en place de temps d'échanges entre parents sur des créneaux temporels adaptés à ces derniers et sans enfants.  Mise en place de « conférences » avec la participation de professionnels divers (psychologue, instituteurs, ...)
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Septembre 2023
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Chargé de coopération CAF conseiller territorial en action sociale	-Mieux informer les parents -Faciliter les échanges
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Structures parentalité de l'AME, ALSH, communes, LAEP, Ludothèques...	- Nombre de moments effectivement instaurés - participation des parents et réception globale de ces temps
<b>Financements</b>	
Financement d'actions possible dans le cadre du REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et accompagnement à la parentalité	
Certaines actions dans le cadre direct du service enfance de la commune	



PARENTALITE

**Axe 8 : Poursuivre l'accompagnement et le développement des LAEP et des Clas**

*Action : Ouverture du LAEP sur la commune d'AMILLY*

Diagnostic initial- constats	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreuses familles monoparentales sur l'AME</li> <li>- Un seul LAEP sur l'AME</li> <li>- La Maison de la Petite Enfance d'Amilly a constaté ses limites d'accueils avec une demande croissante d'inscriptions dans les structures petites enfances</li> </ul>	Parents de jeunes enfants
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Création d'un LAEP sur la commune d'AMILLY	-Accompagnement au dépôt de la demande et lors du renouvellement de l'agrément en décembre 2023
	Echéances de réalisation
	Janvier 2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargé de coopération  Service petite enfance de la commune d'AMILLY  CAF conseiller territorial en action sociale	Ouverture du LAEP
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	Nombre de familles et d'enfants accueillis Le projet de structure Le projet éducatif Moyens humains Conditions d'accueil Partenariat
Financements	
Prestation de service LAEP	

**PARENTALITE**

*Action : Accompagner et soutenir le château de sable suite à son intégration au sein de l'AMA*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
- Transfert du LAEP « le château de sable » géré jusqu'ici par l'association « le château de sable » au sein de l'AMA depuis le 4 janvier 2021	-Accompagnantes LAEP -Services de l'AMA
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Identifier les changements de modes de travail s'il y en a  -Identifier les difficultés s'il y en a (financières, intégration du service au sein de l'équipe de l'AMA)	-Rencontre lors du renouvellement d'agrément  -Echanges réguliers
	<b>Echéances de réalisation</b>
	Décembre 2022 à 2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
CAF conseiller territorial en action social  AMA	Pérenniser le LAEP du fait du changement de gestionnaire
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
	-Situation financière du LAEP -Nombre de familles accueillies -Nombre de séances
<b>Financements</b>	
PS LAEP	



## PARENTALITE

*Action : Accompagner la ville de Châlette sur Loing dans son action Clas*

Diagnostic initial- constats	Public cible
<ul style="list-style-type: none"><li>- La commune de Châlette sur Loing dénombre 6 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires, 2 collèges et 1 lycée professionnel</li><li>- Un constat de méconnaissance du système scolaire</li></ul>	Jeunes du collège Paul elouard et collège pablo Picasso  Parents de ces jeunes
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Développer une action Clas	-Accompagnement à la rédaction de l'appel à projet Clas
	Echéances de réalisation
	Rentrée 2022
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service municipal jeunesse de Châlette sur Loing  Chargé de coopération	Développer une action Clas auprès des jeunes (collèges et élémentaires)
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
DRAJES	-Nombre d'enfants bénéficiant du CLAS  -Bilan de l'action CLAS de l'année précédente (année d'expérimentation)
Financements	
PS CLAS	



**PARENTALITE**

*Action : Développer les actions de soutien à la parentalité au sein de la commune de Châlette sur Loing*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
Constats de décrochage scolaire, de violences éducatives ordinaires, de volonté de bien mais qui mérite d'être guidé.  Besoin d'un accompagnement par du « soutien à la parentalité »	Futurs parents  Parents
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Accompagner les parents dans leur responsabilités premières de soin, d'éducation  Donner aux parents la possibilité de « souffler » pour prévenir l'épuisement / le burn-out parental et préserver l'équilibre familial  Améliorer l'information des familles	Favoriser l'accès à tout parent/toute famille : créneaux, lieux, modalités d'inscription  Diversifier les supports, thématiques, activités abordées et un meilleur ciblage Diversifier les possibilités d'expression et d'échange parental  Renforcer les supports de diffusion (flyers, ticket d'attente, réseau sociaux...).
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Services en lien avec la parentalité, l'éducation, le social et la culture, de Châlette sur Loing  Chargé de coopération	Développer une offre diversifiée
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF, PMI, partenaires sociaux, éducatifs du territoire	-Nombre d'actions nouvelles  -Nombre de participations  - Diversification des publics
<b>Financements</b>	
Poste chargé de coopération, REAAP	



## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

**Axe 9 : Développer l'animation de la vie sociale sur le territoire de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing***Action : Pérenniser l'EVS Mille Sourires*

Diagnostic initial- constats	Public cible
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ouverture de l'EVS en novembre 2021</li><li>- Difficultés financières du fait du non-soutien financier de l'AME lors des demandes contrats de ville</li></ul>	Habitant QPV de la Chaussée
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Maintenir l'EVS existant	-Accompagnement lors du renouvellement de l'agrément en novembre 2022
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Présidente de l'association Mille sourires. Caf conseiller territoriale action sociale	-Pérenniser l'EVS
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
DLA : dispositif local d'accompagnement Commune de Montargis Services de l'Etat Bailleurs sociaux	-Budget de l'EVS -Nombre de familles fréquentant l'EVS
Financements	
PS EVS	



**ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

*Action : Rendre plus lisible la notion "animation de la vie sociale" auprès des communes de l'AME*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
- Groupe de travail où est ressorti la nécessité de rendre plus lisible la notion « animation de la vie sociale »	Communes Responsable contrats de ville de l'AME
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Gagner en lisibilité auprès des institutions et financeurs du territoire  -Communiquer sur les objectifs de l'animation de la vie sociale	-Groupe de travail et information auprès des structures organisant des appels à projet (contrats de ville...)  -Identifier les chefs de file de l'animation de la vie sociale  -Recenser les porteurs de projets « animations de la vie sociale »  -Cartographier les territoires d'interventions de l'animation de la vie sociale (et les territoires dépourvus)
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Caf conseiller territorial en action sociale	-Meilleure visibilité  -Inciter au développement des projets
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Communes de l'AME  L'AME : responsable du service développement social et urbain	-Développement d'actions tournées vers l'animation de la vie sociale au sein de l'AME
<b>Financements</b>	
Aide au fonctionnement animation de la vie sociale	



**ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

*Action : Accompagner la commune de Châlette sur Loing pour son projet d'ouverture d'EVS sur le quartier du Plateau*

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Peu de structures relevant de l'animation de la vie sociale au sein des communes de l'AME	Habitants du quartier du plateau
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Création d'un EVS	-Rencontre et démarche projet autour de l'agrément EVS -Questionnaire auprès des habitants -Proposer des axes d'orientations de l'EVS
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf conseiller de territoire Service de la commune de Châlette en charge de ce projet	Ouverture d'un EVS
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
EVS Mille sourires Centre social de l'AMA	-Ouverture d'un EVS -Nombre d'habitants participants
Financements	
PS EVS	





## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

*Action : Faciliter les demandes de subventions ainsi que la rédaction de bilans lors des appels à projet contrat de ville*

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Le dépôt des projets peut s'avérer compliquer pour les porteurs de projets (information reçue lors du groupe de travail)	Tout public
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Tendre à faciliter le dépôt des projets	-rencontre et travailler conjointement avec le référent contrat de ville de l'AME  -groupe de travail auprès des porteurs de projet pour identifier les freins
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Responsable du service développement social urbain  Caf conseiller de territoire en action sociale	-Faciliter le dépôt des demandes au titre des contrats de ville
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes, associations, centre social	-Nombre de projet déposés sur le territoire de l'AME  -Nombre de projets financés
Financements	
Financements liés au contrat de ville	



## ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE

## Axe 10 : Faciliter les démarches et développer l'accès aux droits

*Action* : Promouvoir le site [caf45-partenaires.fr](http://caf45-partenaires.fr)

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Mis en place du site <a href="http://caf45-partenaires.fr">caf45-partenaires.fr</a> en 2020	Communes et partenaires
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Faciliter les échanges CAF et partenaires pour être au fait des actualités selon les appels à projet et les thèmes	-relai des alertes thématiques  -inciter les partenaires à être notifié sur le site selon la thématique qu'il souhaite
	Echéances de réalisation
	2022-2025
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Caf conseiller territorial en action sociale	-Faciliter de diffusion de l'information
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations, centre social  Chargés de coopération	-Nombre d'échanges mails/téléphone



## ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE

*Action : Maintenir des actions de formations auprès des agents du PIMMS*

Diagnostic initial- constats	Public cible
- Intervention du service de la ligne du public à la demande auprès des animateurs du PIMMS	Agents du PIMMS
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
-Former les agents du PIMMS sur l'utilisation du caf.fr	-Organisation de sessions de formations au sein du PIMMS  La dernière session de formation sur le caf.fr remonte au second trimestre 2021, depuis 60% de l'effectif du PIMMS a changé. Il faut donc envisager une nouvelle session sur le second trimestre 2022 (le lundi matin de 10h à 12h 30 quand nous sommes fermés au public)
	Echéances de réalisation
	2022-2025 (à la demande et selon le renouvellement des effectifs du PIMMS)
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CAF : Service de la ligne du public	-Entretien le partenariat -Une information à jour auprès des agents du PIMMS sur le site caf.fr
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PIMMS	-Nombre de sessions de formations -Nombre d'agents formés



## ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE

*Action : Réaliser des ateliers co-animés CAF/PIMMS auprès du public*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Arrivée d'un conseiller numérique au sein du PIMMS en fin février 2022</li><li>- Proposition du PIMMS de mener des ateliers co-animés en lien avec la CAF auprès du public</li><li>- Constat que les personnes fréquentant le PIMMS possèdent un portable</li></ul>	Public du PIMMS
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Former le public sur l'application mobile CAF (fonctionnalités de l'application, astuces...)	-Organisation d'ateliers de formation au sein du PIMMS auprès de huit personnes par atelier
	Le conseiller numérique lors de cet atelier se charge d'accompagner et installer l'application CAF sur les téléphones des personnes
	Le conseiller Caf se charge de présenter les fonctionnalités de l'application
	Promotion conjointe de l'évènement auprès du public
	Phase d'expérimentation pour reconduire ou non l'atelier
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
	Le premier atelier va se dérouler en novembre 2022
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Service de la ligne du public CAF : conseiller territorial en action sociale	-Entretien le partenariat -Une information à jour auprès du public du PIMMS sur l'application mobile
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
PIMMS	-Nombre de participants à ces ateliers -Nombre de sessions organisées



## LOGEMENT

## Axe 11 : Lutter contre la non-décence des logements

*Action : Fluidifier le parcours de traitement auprès des CCAS de Châlette sur Loing et de Villemandeur concernant les logements non décents*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
Lors du groupe de travail logement, souhait de travailler sur le volet habitat indigne ,et le volet permis de louer et de diviser avec l'AME et souhait de travailler sur la non décence en lien plus étroit avec la CAF	Agents CCAS
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Fluidifier le parcours de traitement auprès des CCAS de Chalette sur Loing et de Villemandeur concernant les logements non décents	-groupe de travail auprès des équipes du pôle logement et des CCAS de Villemandeur et de Châlette sur loing sur les modalités de sa mise en œuvre : numéro de permanence ? fiche pré-repérage, ARS ?  -
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2022-2025
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Pôle logement CAF AME : Responsable Habitat, logement, développement, aménagement	-Meilleure prise en charge des situations
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CCAS de Chalette sur Loing et Villemandeur ARS Guichet unique de la DDT PDLHI	-nombre d'envois de dossiers -nombre de traitements de dossiers
<b>Financements</b>	
Caisse d'Allocations Familiales du Loiret dans le cadre du permis de louer	



## LOGEMENT

*Action : Etendre le permis de louer*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
-Des logements ne répondant pas au critère de décence, insalubres voir impropres à l'habitation sur l'AME -Pas d'empêchement auprès des propriétaires bailleurs de mettre en location ce type de bien car pas de vérification au préalable -Conventionnement déjà en place du permis de louer sur le quartier du plateau.	-Les propriétaires bailleurs notamment ceux qui sont défaillants voir indécents  -Amélioration des conditions d'habitabilité des locataires souvent en situations précaires dans ce type de logement
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Mettre en place le permis de louer et l'étendre sur l'ensemble des politiques d'amélioration de l'habitat	-Délégation de l'AME de mise en place du dispositif (6 mois avant signature de la convention)  -Mise en place de la procédure de non décence dès lors qu'elle est constatée par un organisme habilité
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2023
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
Services logement de l'AME	-Que les logements concernés par le permis de louer répondent aux normes d'habitabilités réglementaires et de confort d'aujourd'hui -Amélioration du parc locatif privé
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF du Loiret, ADIL, ARS	-Nombre de permis de louer délivrés -Nombre de logements dans le secteur -Evolution du nombre de procédures dans ce secteur



## LOGEMENT

*Action : Réfléchir à l'intervention d'un technicien pour constater l'état d'un logement en cas de suspicion de non-décence à l'échelle de l'AME*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
- Lors du groupe de travail logement, constat d'un manque de ressource technique pour mesurer l'état d'un logement (prise de photos mais pas de mesure effectuée des taux d'humidité par exemple)	CCAS Villemandeur et Châlette sur Loing
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Engager une réflexion sur les possibilités de recourir à un agent constatant l'état d'un logement	-Groupe de travail pour déterminer ce qu'il est possible de mettre en place : prestataire...
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2023-2024
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
AME service logement	-Constater l'état d'un logement par un professionnel
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
CAF	-Réunion de travail sur cette réflexion -Recrutement d'une personne -Outils pour constater l'état du logement au-delà de photos



**LOGEMENT**

**Axe 12 : Réduire la précarité énergétique**

*Action : Promouvoir la plaquette « réduction énergie caf » d'information caf.fr*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<b>Public cible</b>
-Pas ou peu d'informations de la part des allocataires sur les ressources disponibles sous le caf.fr -Les dépenses d'énergie des ménages constituent une part croissante de leur budget -62% des locataires de l'AME sont bénéficiaires d'une aide au logement -	Public allocataire
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
-Promotion de la plaquette « réduction énergie caf »	-Campagne de communication auprès des allocataires  -Diffusion de la plaquette auprès des partenaires (CCAS, PETR, l'atelier21...)  - Organiser un partage de l'information entre les partenaires pour adapter les actions à la situation de chaque demandeur
	<b>Echéances de réalisation</b>
	2024
<b>Services mobilisés et responsables de l'action</b>	<b>Résultats attendus</b>
CAF CTAS + CD Logement FUL +ADIL	-meilleure compréhension de la part des allocataires afin de réduire ses dépenses -meilleur accès à l'information des allocataires
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
AME, PETR, PIMMS via sa maison pédagogique (l'Atelier21)	-réalisation de la nouvelle plaquette -nombre de partenaires rencontrés -nombre de personnes sensibilisées
<b>Financements</b>	
Soutien des projets visant à accompagner les familles pour le maintien ou l'insertion dans leur logement	





## ANNEXE 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Un comité de pilotage est instauré, il se compose :

Pour l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing :

Le Président et/ou les Vice-Présidents en charge des thématiques signées dans la CTG,  
Responsables de service

Pour les communes de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing qui portent une fiche action

Un Représentant élu

Pour la Caf

Du Directeur ou son représentant

Le Responsable du Pôle d'Intervention territoriale et si besoin des collaborateurs qui accompagnent la CTG

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an selon un calendrier à définir.

L'organisation de comité de pilotage supplémentaire peut être sollicité par l'une ou l'autre des parties. Tout avenant à la convention sera soumis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage assure :

- le suivi de la réalisation des objectifs du plan d'actions à travers les bilans qui lui sont présentés
- l'évaluation de la convention.

Il veille à la complémentarité, la cohérence des actions et des interventions des partenaires et renforce la coordination.

Des personnes ressources pourront participer au comité de pilotage selon les thématiques abordées.

**ANNEXE 5- Décisions des conseils municipaux des communes de l'Agglomération Montargoise et du conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise en date du 14 décembre 2021****EXTRAIT DES DELIBERATIONS N°21-310  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MONTARGOISE ET RIVES DU LOING**

Nombre de conseillers en exercice : 57  
- - - présents : 47  
- - - votants : 53

Date de la convocation : 08/12/2021  
Date d'affichage de la délibération : 15/12/2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le   
ID : 045-244500203-20211214-21\_310-DE

**Objet : Engagement de l'Agglomération Montargoise sur la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Loiret**

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le QUATORZE DECEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle du Tivoli – 2 rue du Président Franklin Roosevelt à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

**Présents :** Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, SALL, GABORET, GUERIN, BELLIERE, DEMAUMONT, HEUGUES, RAMBAUD, MANAI-AHMADI, ÖZTÜRK, PASCAUD, CHRISTODOULOU, FAURE, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, RICARDOU, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, VAREILLES, CHARLES, LÉON, BOURRY, NOTTIN, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, PROCHASSON, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

Mme MOUTAUX avait donné pouvoir à M. RAMBAUD, M. GODEY à M. BÉGUIN, M. TERRIER à Mme CHARLES, M. DELANDRE à M. VAREILLES, Mme VATRIN à M. LÉON, Mme LETOURNEUR à M. NOTTIN

Monsieur LÉON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Agglomération Montargoise ;

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF du Loiret concernant l'engagement dans une réflexion qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise. Ce projet social débouchera sur une convention de partenariat entre l'AME et la CAF nommée Convention Territoriale Globale ;

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ ;

**Article 1 :** Décide d'engager l'Agglomération Montargoise dans la démarche de convention territoriale globale avec la CAF du Loiret. La convention territoriale globale qui découlera de cette démarche sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise avant sa mise en œuvre.



Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le   
ID : 045-244500203-20211214-21\_310-DE

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame le Comptable public et à la CAF du Loiret.

Fait à Montargis, le 17 décembre 2021

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du : 17 DEC. 2021

\* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

<http://www.telerecours.fr>

**Le Président,  
Jean-Paul BILLAULT**



**Le Président,**

**Jean-Paul BILLAULT**



BM/N°134/2021



VILLE

**D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909

**45209 AMILLY CEDEX**

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021**

**Objet :**

Engagement de la commune sur la convention territoriale globale (C.T.G) avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Loiret

**Date de convocation**

09 décembre 2021

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20211215-DEL1342021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 15 décembre à 19 heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUPATY Gérard, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT, MM. LECLOU, CARON-PERROUD, Mme CARRIAU

Adjoint (e) s au Maire,

M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU, MM. FOURNEL, ABRAHAM, BONCENS, Mme FARNAULT, MM. SALL, PATRIGEON, Mme PENIN, MM. VOLTEAU, DESPLANCHES, Mmes HUTSEBAUT, FOUBET, MM. DAUNAY, BEAULIER, Mme PLICHON

Conseiller (e) s Municipaux,

Formant la majorité des Membres en exercice

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme TURBEAUX-JULIEN	Pouvoir à M. LAVIER
Mme MOLINA-AUBERT	Pouvoir à M. FOURNEL
M. VERBEKE	Pouvoir à M. DUPATY
Mme QUINTANA	Pouvoir à M. PATRIGEON
M. RAISONNIER	Pouvoir à M. BOUQUET
M. GABORET	Pouvoir à Mme PLICHON

**ABSENT :**

Madame Gladys FOUBET a été élue Secrétaire de séance.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 15 décembre 2021

BM/N°134/2021

**OBJET : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (C.T.G) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.) DU LOIRET**

Monsieur le Maire expose :

Les Contrats Enfance / Jeunesse (C.E.J) arrivant à échéance sur l'ensemble du territoire en décembre 2021, la CAF souhaite formaliser le partenariat C.A.F - Collectivité avec un nouveau dispositif : la Convention Territoriale Globale (C.T.G)

Cette démarche vise à :

- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions destinées aux habitants
- optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire

La C.T.G couvre les champs d'intervention relevant :

- de l'enfance
- de la jeunesse
- de la parentalité
- de l'accès aux droits
- de l'inclusion numérique
- de l'animation de la vie sociale
- du logement

La C.T.G engage les partenaires, dans le respect des compétences de chacun, à :

- Partager un état des lieux des besoins de la population et de l'offre aux services des familles,
- Pérenniser l'offre existante,
- Définir un projet de territoire sur 3 à 4 ans.

La C.T.G s'inscrit sans un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

La C.T.G comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 15 décembre 2021

BM/N°134/2021  
(suite)

Afin de connaître les Collectivités qui souhaitent s'engager dans la C.T.G., la CAF demande préalablement une délibération d'intention, sachant que le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour approuver la convention avant signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé du Maire,

Sur avis favorable de la commission éducation du 16 novembre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de s'engager dans une réflexion partagée avec la C.A.F qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

PRECISE que ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la C.A.F. nommée Convention Territoriale Globale qui devra être finalisée avant le 31/12/2022.

DIT que les dépenses et recettes en résultant sont imputées au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
LOIRET

Date : 06/10/2021

N° : 37-2021

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 28/09/2021

Date d'affichage : 28/09/2021

## Objet de la délibération

**7.10 finances locales/divers  
CAF – Engagement de la  
commune sur la convention  
territoriale globale (CTG) avec la  
CAF du Loiret**

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Préfecture

Le 07/10/2021

Et publication

Du 07/10/2021

Ou notification

Du

EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 09/10/2021

Reçu en préfecture le 09/10/2021

Affiché le

ID : 045-214500613-20211007-DELIB372021-DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CEPOY

Séance du 06 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le six octobre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Régis GUERIN,

**PRESENTS** : Denis CHERON, Christophe MIREUX, Frédéric CHEREAU, Valérie BELLIERE, adjoints; CLAUSARD Hervé, CHARLTON Robert, René GRANDJEAN

Laurence LECOMTE, Patrick BRIERE, Kévin VERDENET, Corinne VOCANSON, Céline VIALA-MONDINI-DANIEL, conseillers

**ABSENTS** :

Nicolas REPINCAÏ: pouvoir à Christophe MIREUX

Charline LEFEVRE: pouvoir à Frédéric CHEREAU

Martine GOFFIN: pouvoir à Corinne VOCANSON

Sylviane BARZIC: pouvoir à Valérie BELLIERE

Valérie FROT: pouvoir à Régis GUERIN

Laure SIMON: pouvoir à Céline VIALA-MONDINI-DANIEL

Secrétaire de séance : Hervé CLAUSARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et les communes de Cepoy, Corquilleroy et Pannes est arrivé à échéance le 31/12/2019. De nouvelles modalités de partenariat Caf/collectivités territoriales ont été développées à compter de 2020.

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

Les champs d'action possibles pour les CTG sont

- o Petite enfance ;
- o Enfance
- o Jeunesse ;
- o Soutien à la Parentalité ;
- o Logement et cadre de vie des familles ;
- o Solidarité et animation de la vie sociale ;
- o Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Il est demandé au Conseil municipal:

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et



Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat avec la collectivité **SLO** pour la Convention Territoriale Globale.  
La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Envoyé en préfecture le 09/10/2021  
Reçu en préfecture le 09/10/2021  
Affiché le  
ID : 045-214500613-20211007-DELIB372021-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de s'engager dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme, Cepoy le 06/10/2021



Régis GUÉRIN  
Le Maire





REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 10 septembre 2021 DATE DE PUBLICATION : 21 septembre 2021

*L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre, à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS :** M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD – M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD - M. MALGHI - Mme BRANDON – M. KHALID - Mme RASAMOELY – M. BARAY – Mme MANAI-AHMADI – Mme SOW - Mme CAYOUX - M. JOLIVET - M. LALOT – Mme LAMA – Mme MOUTAUX - Mme PHESOR – M. RENOUF – M. TAVARES - Mme TORRES – M. TOUANES – M. CHRISTODOULOU - M. FAURE – Mme PERIERS - M. GUEDJ – Mme DURAND – Mme LOISEAU - M. BALABAN

**ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :**

- M. BA à M. RAMBAUD
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES

**ABSENTS ET EXCUSES :**

- Mme PRUNEAU
- Mme PRIEUX

**SECRETAIRE DE SEANCE:**

- Mme TORRES

**OBJET :**  
Engagement de la commune sur la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Loiret

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

045-214500688-20210922-DEL\_2021\_0906-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2021



CHALETTE SUR LOING, Conseil Municipal du 20 septembre 2021

**OBJET :**  
**Engagement de la commune sur la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Loiret**

**Directeur de secteur :** M. PAY

**Service :** Pôle Vie Scolaire

**Affaire suivie par :** Mme M. GUILLIN-VOLLETTE

**Mme PASCAUD :** La commune bénéficie actuellement d'un Contrat enfance jeunesse (CEJ) qui va être remplacé par la convention territoriale globale (CTG).

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles, et dont les champs d'action possibles sont les suivants :

Petite enfance ;  
Enfance ;  
Jeunesse ;  
Soutien à la Parentalité ;  
Logement et cadre de vie des familles ;  
Solidarité et animation de la vie sociale ;  
Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF, il est demandé au Conseil municipal de s'engager dans une réflexion partagée avec la CAF qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et d'autoriser la signature de tous les actes en rapport avec ce dossier.

Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la CAF nommée « Convention Territoriale Globale ».

La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le CGCT, notamment l'article L.2121-29,

**VU** le nouveau dispositif contractuel mis en place par la CAF du Loiret,

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'engagement de la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale initiée par la CAF,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20210922-DEL\_2021\_0906-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2021



6

**AUTORISE** le maire, et son suppléant en cas d'empêchement, à signer tous les actes en rapport avec ce dossier.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	31	
Votes pour	31	
Votes contre	X	
Abstentions	X	

*Le Maire, soussigné,*

*\* certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL  
et le compte-rendu de la présente délibération ont  
été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12  
du CGCT,*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte à compter du*

*\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de  
la date de sa publication.*

POUR LE MAIRE EMPECHE, PAR SUPPLEANCE  
LA 1<sup>ère</sup> ADJOINTE

Mme Marie-Madeleine HEUGUES



Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT



Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton d'Amilly



Commune  
de  
Cheillon sur Huillard

N° 73 2021

Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le **SLD**  
ID : 045-214500928-20211213-20210073-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2021
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2021
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	15
<b>EN EXERCICE</b>	
<b>PRÉSENTS</b>	11
<b>VOTANTS</b>	12
<b>OBJET</b>	

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU LOIRET**

L’an deux mille vingt et un , le treize décembre à 19 heures 00  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie  
sous la présidence de Monsieur BOURILLON Christian,  
Maire.

Étaient présents : **MME PANNIER, M. BIHOREAU, MME PIERRATTE, M. BLANCHE  
MME BESNARD, M. PULLOT, MME WUILLAUME, M. FABRE, MME MARIANNE,  
M. WASSEN**

Formant la majorité des membres en exercice :  
Absent(e)s non excusé(e)s et excusé(e)s : **M. GIRBE, MME GARGOT  
M. CHARPENTIER, MME DELVINQUIERE** pouvoir à **MME WUILLAUME**

**MME PIERRATTE** a été élue secrétaire de séance.

*La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles;*

*Les champs d’action possibles pour les CTG sont :*

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Logement et cadre de vie des familles
- Solidarité et animation de la vie sociale
- Accès aux droits et inclusion numérique

*La CTG comprend :*

- Un diagnostic de l’état des besoins de la population;
- L’offre d’équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales
- Un plan d’actions précisant les développements prioritaires, l’harmonisation et l’optimisation des services existants; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés;
- Les modalités de pilotage et d’évaluation du projet

*Il est demandé au Conseil Municipal :*

*Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF, de s’engager dans une réflexion partagée avec la CAF qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l’échelle de l’Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l’objet de la signature d’une convention de partenariat entre la collectivité et la CAF nommée Convention Territoriale Globale.*

*La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2023.*

*Décision favorable du Conseil Municipal qui s’engage dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.*

Pour copie conforme  
Le Maire, Ch. BOURILLON





N° 2021-048

Envoyé en préfecture le 16/09/2021  
 Reçu en préfecture le 16/09/2021  
 Affiché le   
 ID : 045-214501041-20210915-2021048-DE

**COMMUNE DE CORQUILLEROY**  
 Département du Loiret

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 septembre 2021**

**Date de convocation**

08 septembre 2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23  
 Présents : 19  
 Votants : 22

**Engagement avec la  
 CAF pour la  
 Convention  
 Territoriale Globale  
 (CTG)**

**VOTE**

Pour 22  
 Abstentions 00  
 Contre 00

Certifié exécutoire par  
 le maire, compte tenu  
 de la réception en Sous-  
 Préfecture le

et de la publication  
 le 16 septembre 2021

*L'an deux mil vingt et un,*

*Le quinze septembre à dix-neuf heures trente,*

*Le conseil municipal de la commune de Corquilleroy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.*

*Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Thierry NOZIERES, Fabienne LANGRAND, Catherine BIRONNEAU, Didier PICARD, Jean-Claude CAROUX, Antonio PINTO, Bernard HAMARD, Francine NEUVILLE, Nelly CORDEAU, Nadège DEVERGNE, Patrick JEMETZ, Sylvie MENIGAULT, Bruno PHELIZOT, Annie TOULLIC, Virginie WILHELM, Natacha DROULERS, Tony PRESLES.*

*Absents excusés : Jean-Marie DUCHENE (pouvoir à Thierry Nozières), Joël HOORNAERT (pouvoir à Claudine Georges-Lecomte), Emilie DERLAND (pouvoir à Catherine Bironneau), Grégory KISZKO.*

*Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sylvie MENIGAULT pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**ENGAGEMENT AVEC LA CAF POUR LA CONVENTION  
 TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Il est demandé au conseil municipal, après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF, de s'engager dans une réflexion partagée avec la CAF qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la CAF nommée Convention Territoriale Globale.

La Convention Territoriale Globale devra être finalisée avant le 31 décembre 2021 pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

Les champs d'actions possibles pour les CTG sont : enfance, jeunesse, soutien à la Parentalité, cadre de vie des familles, solidarité, accès aux droits.

La Convention Territoriale Globale comprend : diagnostic de l'état des besoins de la population, offre d'équipements existants, plan d'actions, définition des moyens mobilisés, modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Le conseil municipal,

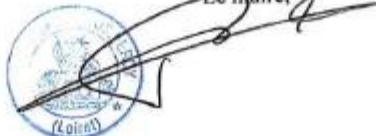

Après délibération,

**S'ENGAGE** dans cette démarche de Convention Territoriale Globale (CTG),

**AUTORISE** le maire à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Extrait certifié conforme,

Le maire,



Envoyé en préfecture le 17/12/2021  
Reçu en préfecture le 17/12/2021  
Affiché le   
ID : 045-214501850-20211215-02021\_29-DE

République Française  
Département Loiret  
Commune de Lombreuil

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2021

Référence
D2021_29

Objet de la délibération
Engagement de la commune sur la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Loiret

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	11

Date de la convocation
09 décembre 2021

Date d'affichage
09 décembre 2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis Le : 17 décembre 2021

EI

Publication ou notification du : 17 décembre 2021

L' an deux mil vingt-et-un, le quinze Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de **GODEY Éric, Maire**.

**Présents** : Messieurs GODEY, BERNARD, Madame SELZER, Monsieur GILLET, Madame CHARPENTIER, Monsieur VERHEULE, Mesdames THOLLIER, BOISCOMMUN, CHAGOURIN.

**Absents excusés avec pouvoir** :

Madame DURAND donne pouvoir à Madame BOISCOMMUN.  
Monsieur LEBRUN donne pouvoir à Monsieur VERHEULE.

**A été nommée secrétaire** : Madame THOLLIER.

**Objet de la délibération** : Engagement de la commune sur la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Loiret.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles.

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

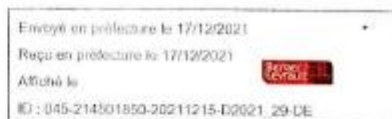
- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Soutien à la Parentalité,
- Logement et cadre de vie des familles,
- Solidarité et animation de la vie sociale,
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population,
- L'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les Collectivités locales,
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants, par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés,
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF, de s'engager dans une réflexion partagée avec la CAF qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing.



Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la CAF nommée Convention Territoriale Globale.

La CTG devra être finalisée avant le 31 décembre 2022 pour une mise en oeuvre à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, s'engage dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



En mairie, le 16 décembre 2021  
Le Maire  
Eric GODEY



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**REÇU EN**  
**SOUS-PREFECTURE**  
 LE ..... 06/10/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2021

**OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU LOIRET**

**N° 21-077**

Nombre de  
 conseillers en  
 exercice : 33

Date de convocation :  
 27/09/2021

Date de publication :  
 06/10/2021

Aujourd'hui quatre octobre deux mil vingt et un, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DIGEON, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

**Présents** : Mme Nelly DURY, M. Philippe VAREILLES, Mme Sylviane HOUDRÉ, Mme Françoise CHESNOY, M. Charles TERRIER, Mme Nadia GUITARD, Mme Valérie CHARLES, Mme Joëlle VATRIN, Mme Dominique BABIN, M. Jacques-Éric DELATRE, M. Fabrice BOUSCAL M. Vincent LAZZAROTTO, M. Fabien LÉON, Mme Delphine DECHAMBRE, Mme Caroline BOURRY, Mme Marine SCHEFFER, M. Thomas DAVID, M. Christophe BELABBES, Mme Céline HEBERT, M. Bruno NOTTIN, M. Christian VILAIN, M. Edouard WEBER, Mme Myriam BESSON, M. Ali LEYLEK, Mme Mélanie LETOURNEUR.

**Ont donné délégation de vote :**

- M. Philippe MALET à M. Benoît DIGEON
- M. Dominique DELANDRE à Mme Valérie CHARLES
- M. Jean-René COQUELIN à M. Charles TERRIER
- Mme Nora MEZIANE à Mme Sylviane HOUDRÉ
- Mme Marine POUILLET à Mme Françoise CHESNOY
- M. Thierry COLLARD à M. Bruno NOTTIN

**Excusé** : M. Manuel RIBEIRO.

---

Mme BOURRY remplit les fonctions de secrétaire.

\*\*\*



Pour Ampliation,  
**N. LAURENT**  
 Directrice Générale de la  
 Ville de Montargis





**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du 04 OCTOBRE 2021**

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DÉMARCHE DE  
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU LOIRET**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Considérant l'échéance du contrat « Enfance-Jeunesse » et l'intérêt d'engager un projet social de territoire défini à l'échelle de l'agglomération montargoise,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'engagement de la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la CAF du Loiret,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir dans le cadre de cette démarche.

*Adopté à l'UNANIMITÉ.*

  
Benoît DIGEON,  
Maire de Montargis







Accusé de réception en préfecture  
045-214502163-20211220-2021-29-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2021  
Date de réception préfecture : 28/12/2021

République Française  
Département LOIRET  
Mormant sur Vernisson

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2021

Référence
2021 / 29

Objet de la délibération
ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Date de la convocation
13/12/2021

Date d'affichage
13/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Montargis  
Le : 28/12/2021

Et

Publication ou notification du :  
28/12/2021

L'an 2021 et le 20 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Mormant sur Vernisson sous la présidence de DESRUMAUX Vincent, Maire.

**Présents** : M. DESRUMAUX Vincent, CHARPENTIER Damien, Mmes ROMAIN Héliène, CHEREAU Alain, BORNOU Barbara, SAMOUR Romain

**Excusés ayant donné procuration** : M. CHARPENTIER Christian à M.

CHARPENTIER Damien, M. MARCOTTE Francis à M. DESRUMAUX Vincent

**Excusés** : M. AUDOUX Olivier, Mmes BARTHELEMY Gwladys, GOUX Adeline

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CHARPENTIER Damien

**Objet de la délibération** : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance ;
- Enfance
- Jeunesse ;
- Soutien à la Parentalité ;
- Logement et cadre de vie des familles ;
- Solidarité et animation de la vie sociale ;
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Il est demandé au Conseil municipal :

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la Caf nommée Convention Territoriale Globale. La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de s'engager dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/12/2021

Le Maire, Vincent DESRUMAUX





## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 septembre 2021

Envoyé en préfecture le 24/09/2021

Reçu en préfecture le 24/09/2021

Affiché le 24/09/2021

ID : 046-214502478-20210921-2021\_5\_4-DE

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
27	25	27

Le mardi vingt-et-un du mois de septembre deux mille vingt-et-un, le Conseil Municipal de la commune de PANNES étant réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la salle polyvalente, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique LAURENT, Maire.

Question n°		
2021/5/4		
OBJET		
ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU LOIRET		
ONT VOTÉ		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0
Convocation et affichage		
Le 21 septembre 2021		

**PRÉSENTS :** Dominique LAURENT - Hélène DE LAPORTE - Arlette PROCHASSON - Marc GIRAULT - Sylvie ROUSSIAL - Jean-Pierre MOREAU - Alain VIETES - Patrice KOWALSKI - Violette BEURTON - Dominique GAVILLET - Jean FOUCHER - Claudette CHAMBON - Claire PONDI - Serge DIAS - Éric BONDEUX - Bruno SPAGNOLI - Marie-Laure FORD - Olivier CHEVALLIER - Mohamed BOURAHLA - Florence POPOFF - Sabine MENDONCA - Frédéric RIBOT - Angélique ABADIE - Caroline DART - Audrey CARLON.

**ABSENTS :** Michel GAILLARD pouvoir donné à Dominique LAURENT - Murielle AUGEREAU pouvoir donné à Hélène DE LAPORTE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que la Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

**CONSIDÉRANT** que les champs d'action possibles pour les C.T.G. sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le logement et le cadre de vie des familles, la solidarité et l'animation de la vie sociale ainsi que l'accès aux droits et inclusion numériques ;

**CONSIDÉRANT** que la C.T.G. comprend un diagnostic de l'état des besoins de la population, l'offre d'équipements existants soutenus par la C.A.F. et les collectivités locales, un plan d'action précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ainsi que les modalités de pilotage et d'évaluation du projet ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DÉCIDE :

- **DE S'ENGAGER** dans une réflexion partagée avec la C.A.F. qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing ;
- **DE SIGNER** la convention de partenariat entre la collectivité et la C.A.F. nommée Convention Territoriale Globale avant le 31/12/2021 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception  
en sous-préfecture le  
et de la publication le



Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Pannes, le 21 septembre 2021  
Le Maire,  
Dominique LAURENT



Envoyé en préfecture le 24/09/2021  
Reçu en préfecture le 24/09/2021  
Affiché le **SLO**  
ID : 045-214502494-20210922-D2021\_40-DE

n°2021 - 40

Département du LOIRET  
Arrondissement de MONTARGIS  
Canton de CHALETTE SUR LOING  
Commune de PAUCOURT  
45200 MONTARGIS  
☎ 02.38.85.40.16

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Pouvoirs : 04

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de PAUCOURT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Clairière, sous la présidence de M Gérard LORENTZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2021

**PRESENTS** : Mmes et Mrs CLERET Benjamin, DELAVEAU Caroline, FORT Alain, LAPEYRADE Simone, LORENTZ Gérard, MOREAU Guy, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, SAILLARD François, TALENS Nathalie, TORREGANO David et VAILLANT Christèle.

**ABSENTS REPRESENTES** : BREMONT Jean-Luc a donné pouvoir à FORT Alain, HOUTEER Lucile a donné pouvoir à VAILLANT Christèle, M. ORUS PLANA Sébastien a donné pouvoir à SAILLARD François et POTTIER Virginie a donné pouvoir à DELAVEAU Caroline.

M. Guy MOREAU a été désigné comme secrétaire de séance.

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)  
AVEC LA CAF DU LOIRET**

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance ;
- Enfance
- Jeunesse ;
- Soutien à la Parentalité ;
- Logement et cadre de vie des familles ;
- Solidarité et animation de la vie sociale ;
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet



Envoyé en préfecture le 24/09/2021  
Reçu en préfecture le 24/09/2021  
Affiché le   
ID : 045-214502494-20210922-D2021\_40-DE

Il est demandé au Conseil municipal :

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la Caf nommée Convention Territoriale Globale. La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de s'engager dans cette démarche CTG.
- AUTORISE le Maire à signer les actes à intervenir.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
  
Gérard LORENTZ





République Française  
Département LOIRET  
Mairie de Saint-Maurice-sur-Fessard

Envoyé en préfecture le 16/09/2021  
Reçu en préfecture le 16/09/2021  
Affiché le **16 SEP. 2021**  
ID : 045-214502932-20210913-D2021\_32-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/09/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Date de la convocation
07/09/2021

Date d'affichage
07/09/2021

Vote
à mains levées
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 13 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LELIEVRE Gérard, Maire

**Présents** : M. LELIEVRE Gérard, Maire, M. MOINEAU Christophe, Mme DUFOUR Emmanuelle, M. BEZANÇON Claude, M. THIERRY Alain, Mme BREUGNON Sylvie, Mme PETROZ Maria, Mme FOUASSIER Isabelle, M. CHAUMERON Christian, M. FRACELLI Dominique, Mme BAGLAND Aurélie, Mme WESTERLIN Sandra, M. CAUDE Julien, M. DUMONT Julien

**Excusé** :

**Absente** : Mme Christine CORBASSON

**A été nommée secrétaire** : Mme Aurélie BAGLAND

### D2021\_32 – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la Convention Territoriale Globale (CTG) reçue de la CAF. Cette convention est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la Parentalité
- Logement et cadre de vie des familles
- Solidarité et animation de la vie sociale
- Accès au droits et inclusion numérique

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluations du projet



Envoyé en préfecture le 16/09/2021

Reçu en préfecture le 16/09/2021

Affiché le 16/09/2021

ID : 045-214502932-20210913-D2021\_32-DE

Il est demandé au Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la Caf nommée Convention Territoriale Globale. La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité :

➤ **S'ENGAGE** dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/09/2021  
Le Maire, M. Gérard LELIEVRE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Montargis

Le : 16 SEP. 2021

Et  
Publication ou notification de :

16 SEP. 2021



République Française  
Département Loiret  
Commune de Solterre

Envoyé en préfecture le 16/12/2021  
Reçu en préfecture le 16/12/2021  
Affiché le 16/12/2021  
ID : 045-214503120-20211129-34\_2021\_1-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/11/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture de Montargis  
Le : 16/12/2021  
Et  
Publication ou notification du :  
16/12/2021

L'an 2021, le 29 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Solterre s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLAULT Jean-Paul, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/11/2021.

**Présents :** M. BILLAULT Jean-Paul, Maire, Mme STARTCHENKO Sylvie, Mme FÉVRIER Viviane, Mme BORNAT Vanessa, Mme PLAISANCE Marie-Luce, M. MIRLOU Patrick, M. GOFFINET Jean-Pierre, M. DUMAS Alain, M. REDRON Florian, M. RODRIGUES Antoine.

**Absent Excusé :** M. GENOIS Quentin.

**A été nommé(e) secrétaire :** M. DUMAS Alain.

### 34\_2021\_1 – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ;

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- o Petite enfance ;
- o Enfance
- o Jeunesse ;
- o Soutien à la Parentalité ;
- o Logement et cadre de vie des familles ;
- o Solidarité et animation de la vie sociale ;
- o Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Il est demandé au Conseil municipal :

.../...





Envoyé en préfecture le 16/12/2021  
Reçu en préfecture le 16/12/2021  
Affiché le 16/12/2021  
ID : 045-214503120-20211129-34\_2021\_1-DE

.../...

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, de s'engager dans une réflexion partagée avec la Caf qui devra aboutir à un projet social défini à l'échelle du territoire géographique de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et la Caf nommée Convention Territoriale Globale.

La CTG devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de s'engager dans cette démarche CTG et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 16/12/2021  
Le Maire, Jean-Paul BILLAULT



Envoyé en préfecture le 14/12/2021  
 Reçu en préfecture le 14/12/2021  
 Affiché le   
 ID : 045-214503385-20211214-2021\_120-DE

République Française  
 Département du Loiret



Extrait du Registre des Délibérations  
 de la Commune de Villemandeur  
 séance du Mardi 7 Décembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 Décembre 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en SOUS-PREFECTURE DE  
 MONTARGIS  
 Le : 14/12/2021  
 Et  
 Publication du : 14/12/2021

L'an deux mil vingt et un, le sept Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/11/2021.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, Mme LEQUER Fanny, M. PRIOU Eric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

**Excusés ayant donné procuration** : Mme LECONTE Catherine à Mme DE MEDTS Michelle, M. MAHE Bernard à M. MASSONNEAU Philippe

**A été nommé secrétaire** : M. PRIGENT André

2021-120 – PROJET DE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU LOIRET

La Caisse d'Allocations Familiales soutient des politiques publiques de services aux familles au travers de différentes prestations de services (Prestation de service unique petite enfance, ...).

A Villemandeur les relations contractuelles avec la CAF sont définies dans le Cadre d'un contrat enfance jeunesse CEJ qui arrivera à échéance le 31/12/2022.

La CAF souhaite désormais impulser une coordination à l'échelle des intercommunalités. Ceci impose donc la rédaction et la signature d'une convention multi partenariale à l'échelle du territoire de l'agglomération. De premières réunions d'états des lieux et de réflexion ont eu lieu sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2021. Ces étapes de travail se poursuivront en 2022 avec pour objectif d'aboutir à une convention territoriale globale pluriannuelle.

Cette Convention Territoriale Globale (CTG) est un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles coordonnées par la Caisse d'Allocations familiales (CAF) du Loiret.

Les champs d'action possibles pour les CTG sont :



Envoyé en préfecture le 14/12/2021  
Reçu en préfecture le 14/12/2021  
Affiché le   
ID : 045-214503385-20211214-2021\_120-DE

- o Petite enfance ;
- o Enfance
- o Jeunesse ;
- o Soutien à la Parentalité ;
- o Logement et cadre de vie des familles ;
- o Solidarité et animation de la vie sociale ;
- o Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprendra :

- o Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- o L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- o Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ; par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- o Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet

Aussi, à la demande de la CAF du Loiret, le Conseil Municipal décide :

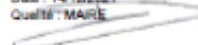
- Participer à la réflexion avec la CAF,
- S'engager à collaborer à la construction de cette convention à l'échelle du territoire de l'Agglomération.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/12/2021  
**Le Maire,**

Signé par : Denise SERRANO  
Date : 14/12/2021  
Qualité : MAIRE



**Denise SERRANO**

**DEPARTEMENT DU LOIRET****Arrondissement de MONTARGIS****Canton d'Amilly  
Commune de Vimory****Conseillers en exercice**  
EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 12

**EXTRAIT****DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/09/2021  
Reçu en préfecture le 30/09/2021  
Affiché le   
ID : 045-214503450-20210930-372021-DE

L'an deux mil vingt et un  
**Le vingt trois septembre** à vingt heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de Vimory  
dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en  
mairie, sous la Présidence de Mme BASCOP Valérie,  
Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal :**  
14 septembre 2021

**Étaient présents :** Ms et Mmes COUSIN, JAHIER,  
COGNET, COLLARD, ANDRE, DUMAS, VOLFF,  
MASSON et LETELLIER

**Étaient absents Excusés :** Mme KACZMAREK, Ms  
POGER, CHAMPION, Mmes METIER et CHAPIER  
Mme KACZMAREK donne pouvoir à Mme BASCOP  
Mme METIER donne pouvoir à Mme JAHIER  
M LETELLIER a été nommé secrétaire de séance

**Délibération 36/2021****CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : COMMUNE AVEC LA CAF DU  
LOIRET**

La convention territoriale globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et  
des services pour répondre aux besoins des familles. Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- la petite enfance,
- l'enfance,
- la jeunesse,
- le soutien à la parentalité,
- le logement et cadre de vie des familles,
- la solidarité et l'animation de la vie sociale,
- les accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- un diagnostic de l'état des besoins de la population,
- l'offre d'équipements existants soutenus par la CAF et les collectivités locales,
- un plan d'action précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et optimisation des services  
existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés,
- les modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la CAF de s'engager dans une  
réflexion partagée avec la CAF qui devra aboutir à un projet social de territoire défini à l'échelle de  
l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing. Ce projet social fera l'objet de la signature d'une convention  
de partenariat entre la collectivité et la CAF nommée Convention Territoriale Globale (CTG).

Elle devra être finalisée avant le 31/12/2022 pour une mise en œuvre à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de s'engager dans cette démarche de CTG
- autorise Mme le Maire à signer les actes à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,

Le 23 septembre 2021  
Mme BASCOP Valérie

